

GENRES PLURIELS ASBL

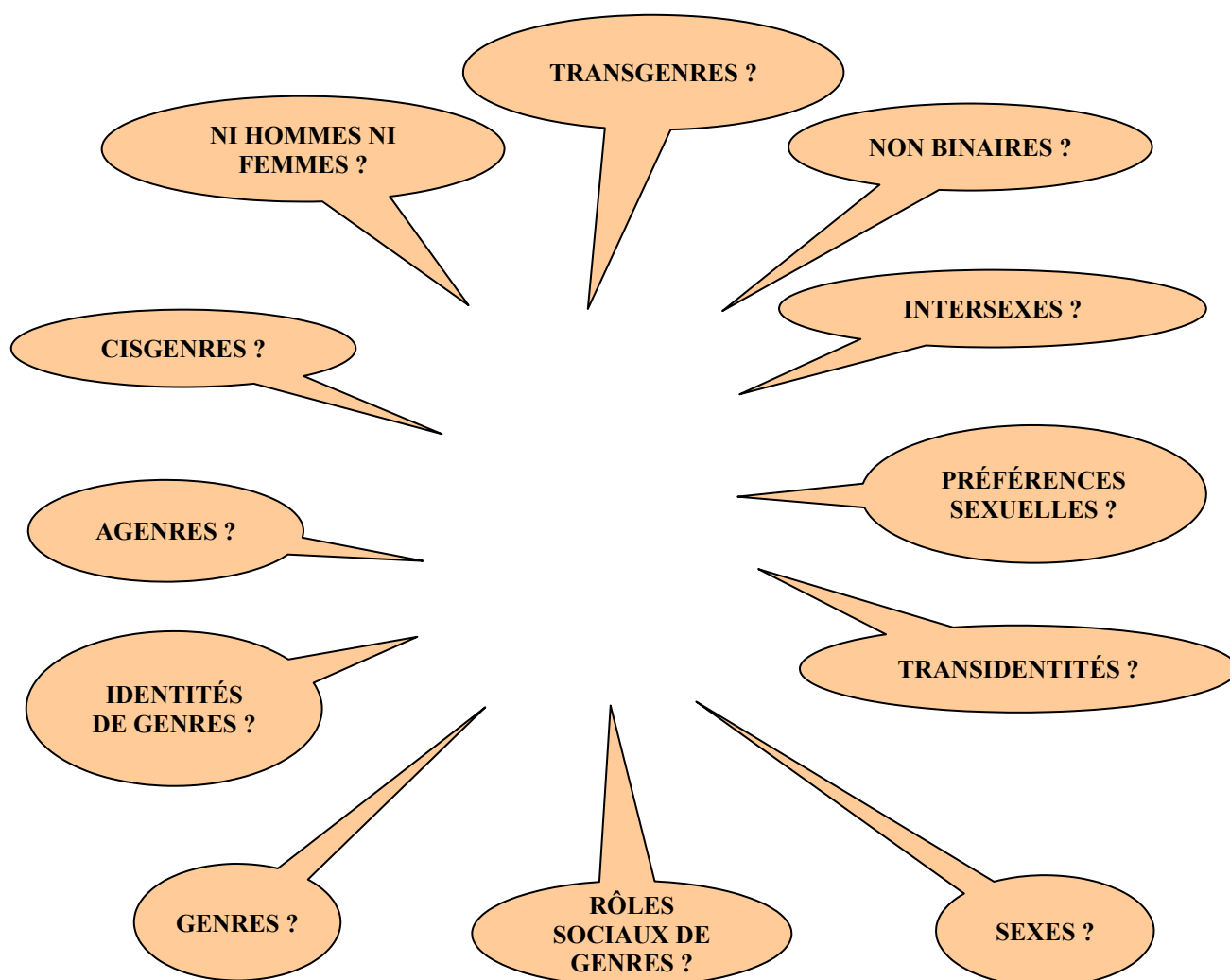


RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Table des matières

PRÉSENTATION DE GENRES PLURIELS	2
1. Renseignements concernant l'association	3
2. Nos objectifs	4
3. Nos revendications	5
4. Nos principes	12
5. Nos moyens	12
6. Nos partenaires	15
COMPTE-RENDU DES PROJETS ET ACTIVITÉS 2023	18
1. Projet « Trans* j'avance pour une diversité des genres »	19
2. Projet « Santé Trans*/Inter* spécifiques : accessibles à tou·te·s »	21
3. Projet « Mon corps [intersexe] m'appartient ! »	24
4. Projet « FTI : formation Trans*/Inter* et accompagnements pluridisciplinaires »	26
5. Festival « Tous les genres sont dans la culture »	28
6. Pôle Jeunesse/Éducation	30
STATISTIQUES	32
SUPPORTS D'INFORMATION	34
COMMUNICATION (ICT, mails, web, réseaux sociaux, médias)	36
FINANCES	43
AVEC LE SOUTIEN DE...	46

Présentation de Genres Pluriels



1. Renseignements concernant l'association

NOM	Genres Pluriels
FORME JURIDIQUE	ASBL
N° ENTREPRISE	0892.826.107
RÉFÉRENCE PUBLICATION MONITEUR BELGE	10120265 (date : 16/10/2007)
ADRESSE SIÈGE SOCIAL	Rue de Locht, 108 – 1030 Bruxelles
ADRESSE SIÈGE ACTIVITÉS	Rue des Grands Carmes, 20-22 – 1000 Bruxelles
TÉLÉPHONE (général)	+32 (0)487/63 23 43
TÉLÉPHONE (administration)	+32 (0)485/51 96 62
MAIL	contact@genrespluriels.be
WEB	https://www.genrespluriels.be/
FACEBOOK	https://www.facebook.com/genres.pluriels https://www.facebook.com/groups/247381455295263
TWITTER	https://www.instagram.com/genres.pluriels https://www.youtube.com/genrespluriels https://twitter.com/GenresPluriels https://www.linkedin.com/company/genres-pluriels/
COMPTE BANCAIRE	Banque Triodos SA Rue Haute, 139/3 – 1000 Bruxelles IBAN : BE94 5230 8026 1414 BIC : TRIOBEBB
COMPTABLE	Deg & Partners Consulting SCRL Rue Waelhem, 68 – 1030 Bruxelles

Composition de l'association : en date du 31 décembre 2023, Genres Pluriels comprend **59 membres au total en ordre de cotisation**.

Membres fondat-eur-ric-e-s : Londé NGOSSO, Max NISOL, Tanguy PINXTEREN

Conseil d'administration 2023 : Londé NGOSSO, Max NISOL, Maxence PAQUOT, Tommye RITTER, Justine ROELS, Ambre VINCHON, Aurel WERLER

Le Conseil d'administration se réunit tous les deuxièmes mercredis du mois, de 18h30 à 21h30 au Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes à Bruxelles et/ou en visioconférence.

L'Assemblée générale est composée des membres effectif-ve-s et membres fondat-eur-ric-e-s.

Les statuts de l'association peuvent être téléchargés sur notre site Internet, rubrique « Présentation ». Référence de la publication des statuts au Moniteur belge : 10120265.

Les salarié-e-s de Genres Pluriels en 2023 : Léa BONI, Aurore DUFRASNE, Elisa GULLY, Zélie HUVELLE, Virginie LARDINOIS, Max NISOL, Maxence PAQUOT, Ambre VINCHON, Aurel WERLER.

2. Nos objectifs

2.1 Soutien des personnes transgenres et intersexes

Le constat ayant conduit à la fondation de l'association en 2007 était le suivant : l'absence de structure de soutien des personnes transgenres et intersexes à Bruxelles et en Belgique francophone, et les grandes difficultés d'accès à des soins de santé respectueux. La création d'une telle structure revêtait une importance vitale pour de nombreuses personnes en demande.

L'objectif premier de Genres Pluriels est d'offrir aux personnes transgenres et intersexes, et à leur entourage, un soutien adapté, diversifié et de qualité, dans un climat de respect et d'écoute. Parmi les moyens mis en œuvre figurent des accueils individuels, des permanences mensuelles, des groupes de parole, divers ateliers.

Les personnes transgenres et intersexes peuvent s'adresser à l'association pour recevoir des informations, un soutien psychosocial, un accompagnement psychothérapeutique et sexologique, et une aide par rapport à différentes démarches.

2.2 Visibilisation, sensibilisation, information, formation

Nous constatons que le public est largement sous-informé ou méinformé de l'existence et des réalités des personnes transgenres et/ou intersexes. Cette ignorance est à l'origine de préjugés, de stigmatisations et de discriminations. Elle peut conduire à des actes de haine et de harcèlement.

L'accueil des personnes transgenres et/ou intersexes par les professionnel-le-s est mauvais ou pour le moins très inadapté dans tous les domaines de la vie sociale, se traduisant par des discriminations intolérables dans les administrations, l'emploi, l'enseignement, l'accès aux soins de santé, au logement,...

Aussi, nous estimons qu'il est indispensable de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et de formation à destination non seulement du grand public, mais aussi des professionnel-le-s de tous les secteurs de la société, aussi bien publics que privés.

2.3 Dépathologisation des transidentités et des intersexuations

- Le retrait des transidentités de la liste des maladies mentales (« DSM » de l'American Psychiatric Association et « CIM » de l'Organisation Mondiale de la Santé) est fondamental, et a été effectué par l'OMS en 2019.
- De même, la dépathologisation des variations des caractéristiques sexuelles au sein des lignes directrices, des protocoles et des classifications médicales telles que la « CIM » de l'OMS, sera le point de départ de l'accès aux droits fondamentaux des personnes intersexes.

2.4 Accès aux soins de santé respectueux et non-discriminants

De façon générale, l'accès à tous les soins de santé, généraux et spécifiques, doit être amélioré. L'accueil des personnes transgenres et intersexes par le corps (para-)médical est souvent dévalorisant et pathologisant, allant parfois jusqu'au refus de soins. Les professionnel-le-s des secteurs psycho-médico-sociaux doivent être formé-e-s afin de pouvoir accueillir et prendre en charge adéquatement les personnes transgenres et intersexes, dans le respect de leur identité, de leur vie privée, de leur point de confort et du droit du patient.

2.5 Amélioration du cadre législatif (respect des droits humains, autodétermination)

Nos actions visent à mettre en application la nouvelle loi de 2017 relative au changement d'état civil pour les personnes transgenres, et à améliorer le cadre législatif dans les domaines des intersexuations, des remboursements des soins de santé, de l'encadrement des pratiques médicales et pour le retrait total de l'injonction à la psychiatrisation des jeunes personnes trans*.

2.6 Changer les mentalités

Les résistances persistent dans les mentalités. La transphobie et l'interphobie trouvent leurs origines dans notre éducation, dans notre culture, dans nos racines religieuses et nos superstitions, dans la répartition binaire des rôles entre hommes et femmes. Ce binarisme se manifeste non seulement dans les représentations individuelles, le discours, le langage et les stéréotypes qu'il véhicule, mais aussi dans les actes et les intentions des institutions. Il est source de discriminations, d'exclusion, voire de violence. Il pousse de nombreuses personnes transgenres et intersexes à dissimuler leur identité et/ou leur corporalité et à vivre dans le déni et l'isolement.

Combattre les discriminations n'est pas simplement une question de législation, mais relève aussi d'une volonté politique de faire évoluer les mentalités, d'instaurer une société progressiste et ouverte à la diversité des identités humaines et culturelles, et des corporalités, en partenariat avec les associations et autres organisations non gouvernementales.

3. Nos revendications

Les objectifs et les actions de Genres Pluriels s'appuient sur le cadre de revendications suivant :

- La fin des mutilations et traitements non consentis sur les personnes intersexes
- La dé-psychiatriation/dé-pathologisation des transidentités et des intersexuations
- L'amélioration de l'accès aux soins de santé pour les personnes transgenres et/ou intersexes
- L'utilisation de terminologies respectueuses
- La poursuite de l'amélioration du cadre législatif (dont Loi de 2017)
- Une véritable politique institutionnelle de sensibilisation aux questions transidentitaires et intersexes

Nous nous référons principalement aux textes fondateurs (belges, européens et internationaux) suivants :

- Constitution belge (articles 10, 11, 22, 22bis)
- Loi belge du 22 août 2002 relative aux droits du patient
- Lois anti-discrimination du 10 mai 2007, du 4 février 2020, du 28 juin 2023
- Code pénal belge (articles 398, 399, 400, 405bis, 405quater, 409)
- Cour constitutionnelle (arrêt 99/2019 demandant de réaliser l'égalité entre les sexes et les genres)¹
- Rapport *« Être une personne transgenre en Belgique – Dix ans plus tard »* de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, dont certains des termes utilisés dans cette étude
- Résolution 2018/2878 du parlement européen sur les droits des personnes intersexes
- Convention Européenne des Droits de l'Homme (principe d'égalité, non discrimination) (articles 3, 4, 14, 8)
- Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne (articles 3, 20, 21)
- Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant (articles 3, 12, 24)
- Convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine (articles 5, 6, 10)
- Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul – articles 38, 39)
- Principes de Jogjakarta
- Recommandations du Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe dans son rapport *« Droits de l'homme et personnes intersexes »*
- Recommandations du précédent Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe dans son rapport *« Droits de l'homme et identité de genre »*
- Déclaration d'Helsinki², code d'éthique médicale³
- Rapport du Comité des Droits de l'Enfant (CRC) de l'ONU sur la Belgique⁴ (1^{er} février 2019)
- Rapport du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU sur la Belgique⁵ (6 décembre 2019)
- Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU sur la Belgique (26 mars 2020)
- Rapport de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sur la Belgique (CEDAW/C/BEL/CO/8 du 1^{er} novembre 2022)

En Belgique, il apparaît que les personnes transgenres et de genres fluides, parfois encore désignées comme « transsexuelles » dans le jargon psychiatrique et juridique, se voient refuser la possibilité d'adopter sans contrainte l'identité de genre qu'elles ont librement choisie.

En effet, le milieu médical – et celui de la psychiatrie en particulier – interprète généralement tout écart par rapport au modèle genré normatif homme/femme, fondé sur la représentation binaire de la sexualité procréative humaine, comme une menace pour l'ordre social.

1 Cfr. <http://www.genrespluriels.be/La-cour-constitutionnelle-suit-notre-position-la-loi-trans-doit-etre-adaptee>

2 Cfr. <https://www.wma.net/fr/policies-post/declaration-dhelsinki-de-lamm-principes-ethiques-applicables-a-la-recherche-medicale-impliquant-des-etres-humains>

3 Cfr. OMS "Stratégie mondiale visant à empêcher le personnel de santé de pratiquer des mutilations sexuelles féminines"
https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/70467/WHO_RHR_10.9_fre.pdf;jsessionid=5F5CD83AF1713066916C2AF5C2118847?sequence=1

4 Cfr. <https://www.genrespluriels.be/Reprimande-des-Nations-Unies-contre-Belgique-IGM>

5 Cfr. <http://www.genrespluriels.be/2eme-Reprimande-des-Nations-Unies-a-l-egard-de-la-Belgique-concernant-les>

Aussi remarquons-nous que les personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur identité de genre, et qui sollicitent un suivi auprès des « équipes de genre », se voient rapidement enrôlées dans des processus de normalisation visant à leur assigner un genre bien défini, homme ou femme uniquement, et stéréotypique. Cette situation oblige certaines personnes à simuler le genre attendu, parfois au prix de la négation de leur identité trans*.

La représentation médiatique des personnes transgenres et intersexes demeure quant à elle imprégnée de stéréotypes et de clichés. Même si elle se veut plus bienveillante que par le passé, son approche quasi systématiquement sensationnaliste, qui ne reflète pas la diversité des personnes et des parcours de vie, contribue à entretenir les préjugés.

Les transidentités sont par ailleurs sous-représentées dans les politiques institutionnelles de lutte contre les discriminations. Or il est avéré que les personnes transgenres sont particulièrement exposées aux discriminations dans leur vie quotidienne : difficultés d'accès aux services publics, aux différentes administrations, aux soins de santé de base ; non respect de la vie privée et incessantes tracasseries dans les commerces, les banques, les hôpitaux, les mutuelles, les transports en commun, etc., à cause de leurs papiers d'identité et autres documents officiels non adaptés à leur situation de transition ; refus de leur prénom social ; utilisation d'une civilité inopportune ; obligation de mentionner le « sexe » sur des formulaires, etc.

Comme on le constate, les préjugés et discriminations qui s'exercent à l'encontre des personnes transgenres se traduisent par des difficultés considérables dans des domaines fondamentaux tels que l'accès à la santé, au travail, à l'éducation, au logement, aux services administratifs.

Les personnes transgenres sont en conséquence particulièrement exposées à la précarité, comme l'ont montré notamment les résultats de l'étude « *Être transgenre en Belgique* » (2009), conduite par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), et reconduite en 2018 (rapport « *Être une personne transgenre en Belgique – Dix ans plus tard* »). La précarisation est évidemment exacerbée dans le cas des migrant-e-s ou demandeur-euses d'asile trans*, ainsi que des détenu-e-s en prison. L'exclusion et l'isolement sont ainsi le lot de bien des personnes transgenres.

Par ailleurs, il est aujourd'hui urgent d'établir un cadre juridique de protection des droits fondamentaux des personnes intersexes en adaptant la législation afin que la Belgique se conforme à ses obligations internationales.

Les enfants et mineur-e-s intersexes sont soumis-e-s en Belgique à des procédures médicales de normalisations alors qu'ils sont en bonne santé. En effet, ces traitements chirurgicaux comme des mutilations génitales, et/ou hormonaux, ne sont la plupart du temps pas justifiés par des impératifs médicaux, sont exercés sans consentement autonome et constituent dès lors une atteinte à l'intégrité physique, l'autonomie et l'auto-détermination des enfants et mineur-e-s intersexes.

Les personnes intersexes subissent au quotidien des discriminations fondées sur leurs caractéristiques sexuelles, notamment, mais pas exclusivement, dans les domaines suivants : accès aux biens et aux services, relations de travail, protection sociale, accès à la justice, sport, asile et migration. Comme l'a rappelé le Parlement européen, il incombe aux États membres d'assurer une protection complète contre les discriminations.

Les personnes intersexes, leurs parent-e-s, leurs proches, les professionnel-le-s de la santé et la population dans son ensemble ne disposent pas d'informations suffisantes sur la situation des personnes intersexes et, plus particulièrement, sur la nature, le degré d'urgence, la durée, la fréquence, les contre-indications, les effets secondaires et les risques inhérents aux procédures médicales de normalisation.

C'est pourquoi nous demandons :

Qu'au terme de *transsexuel-le*, soit préféré celui de *personne transgenre*, *personne non-binaire* ou *personne au genre fluide*, selon l'identité.

Les termes *transsexualité*, *transsexualisme*, *transsexuel-le-s*, sont à proscrire. Il s'agit de dénominations idéologiques, pathologiques et discriminantes qui ne se réfèrent pas à des identités de genres et représentent une terminologie trompeuse. Le terme de *transsexualité* est hérité des discours psychiatriques et médicaux de la fin du 19^e siècle, époque qui ignorait les distinctions entre les notions de sexes, de genres, d'expressions de genres et de rôles sociaux de genres.

Ces terminologies périmées, reflet de la domination psychiatrique exercée sur un groupe humain donné, ne font que renforcer les préjugés et les discriminations à l'égard des personnes transidentitaires.

L'appellation transgenre créée par le mouvement trans* est un terme coupole, inclusif de toutes les personnes transgenres binaires et non-binaires, et respectueux, qui a l'avantage de ne pas induire de confusion entre genre et sexe ou genre et sexualité, et de ne pas occasionner de stigmatisation.

Le retrait des transidentités de la liste des maladies mentales « DSM » de l'American Psychiatric Association.

La fluidité des genres doit être validée comme configuration psychique viable, non pathologique, et ne faire l'objet d'aucune thérapie systématique de réorientation vers un genre normé.

Les personnes transgenres qui sollicitent un soutien psychologique doivent être reconnues comme des personnes à part entière, et non comme des êtres immatures à reformater. Rappelons que les psychiatres sont là pour apaiser les souffrances de l'âme et non pour incarner les détenteurs de l'ordre symbolique.

Le respect de l'intégrité physique et mentale des personnes transgenres doit être replacé au centre de toute intervention psychiatrique, en dehors des enjeux théoriques, lesquels s'avèrent hautement spéculatifs par nature, et conduisent souvent à des aveuglements d'ordre idéologique.

Nous dénonçons l'hypocrisie d'un système où les personnes transgenres sont contraintes de falsifier leur vérité profonde en se conformant aux attentes des psychiatres pour se voir accorder l'autorisation de changer officiellement de genre et l'accès à leurs soins de santé transspécifiques.

De la même façon que l'OMS l'a fait en 2019 pour sa CIM-11, nous invitons l'APA à retirer les transidentités de la liste des maladies mentales dans le DSM.

La disparition des « protocoles officiels » et autres « standards de soins » exigés non plus par la loi belge sur le changement d'état civil, mais encore par les praticien-ne-s eux/elles mêmes, et leur remplacement par un suivi de santé libre, pour celles et ceux qui le désirent, dans un climat de respect et d'écoute.

L'accès aux traitements hormonaux et aux chirurgies doit être facilité. Les personnes qui, éprouvant un questionnement par rapport au genre qui leur a été assigné à la naissance, souhaitent, par la voie des traitements hormonaux et/ou de la chirurgie, modifier leur apparence, ne devraient pas avoir à se justifier outre mesure, dès lors qu'elles ont pris connaissance des conséquences de leurs choix par des conseils éclairés de la part de professionnel-le-s compétent-e-s.

Les traitements hormonaux et la chirurgie ne doivent pas dépendre de protocoles médicaux et thérapeutiques standardisés, normatifs, interminables et humiliants, lesquels dépassent souvent de loin la demande d'aide initiale.

Les personnes transgenres doivent par ailleurs avoir accès à la procréation médicalement assistée, et le droit de pouvoir cryopréserver le sperme et les ovules.

Un système de remboursement équitable et cohérent des soins de santé transspécifiques doit être instauré. Enfin, le changement de « sexe enregistré » ne doit plus être un frein au remboursement de soins de santé genrés comme c'est le cas actuellement.

La poursuite de l'amélioration du cadre législatif belge (loi de 2017)

Au-delà des actuels changements de « sexe enregistré » et de prénom libres, gratuits et basés sur l'autodéclaration de la personne majeure, nous demandons la poursuite des améliorations législatives suivantes :

- Prévoir le remboursement, par le régime public de sécurité sociale, de prestations telles que les traitements hormonaux, les chirurgies, la logopédie (féminisation ou masculinisation vocale), l'épilation faciale et le soutien psychologique
- Permettre le remboursement, par le régime public de sécurité sociale, de prestations de soins médicaux genrés (exemples : gynécologiques/urologiques, de la poitrine/du torse), quel que soit le genre (« sexe enregistré ») administratif
- Encadrer les pratiques médicales. Toute requête, de la part d'un-e médecin, d'une attestation de psychiatre pour l'accès à des traitements hormonaux, de la logopédie et/ou des chirurgies, doit être interdite par le législateur, et des sanctions à l'égard des contrevenant-e-s doivent être prévues
- Cesser la psychiatrisation des mineur-e-s trans*.

Personnes intersexes : mettre fin à l'impunité

Le jeudi 11 février 2021, le parlement fédéral adoptait une résolution DOC 55 0043/008 concernant les personnes intersexes. Les député-e-s demandent notamment au gouvernement fédéral de mettre en place un cadre législatif pour protéger l'intégrité physique des mineur-e-s intersexes en garantissant que leurs caractéristiques sexuelles ne seront pas modifiées sans leur consentement éclairé, sauf en situation d'urgence. Nous regrettons toutefois que la proposition de résolution DOC 55 0974/001 du 28 janvier 2020 n'ait pas été débattue à la Chambre. Celle-ci visait pourtant à garantir plus largement les droits fondamentaux des personnes intersexes.

Le mercredi 7 février 2024, les député-e-s présent-e-s au parlement flamand ont voté à l'unanimité (tous partis politiques confondus) la résolution 1850 (2023-2024) nr.1 visant un meilleur soutien et de meilleurs soins pour les personnes intersexes. Nous regrettons toutefois que la résolution flamande ne vise pas à garantir plus largement les droits fondamentaux des personnes intersexes. Non seulement, la résolution flamande utilise des terminologies irrespectueuses empruntées au monde médical, contredit la loi de 2002 sur les Droits des patients et pire encore favorise les équipes pluridisciplinaires en milieu hospitalier dont nous dénonçons depuis longtemps les exactions et les conflits d'intérêt. La résolution flamande a pris le parti de maintenir l'autorité médicale défaillante plutôt que réellement viser l'égalité des droits des personnes intersexes.

Les enfants intersexes sont parfaits tels qu'ils sont !

Protéger l'intégrité corporelle des personnes intersexes

Les personnes intersexes ont droit à la liberté de disposer de leur corps et de leur destinée, quel que soit le diagnostic posé sur elles par la profession médicale. Elles doivent pouvoir prendre leurs propres décisions par rapport à leur intégrité corporelle, leur autonomie physique et leur autodétermination.

Nous nous opposons fermement aux interventions normalisatrices sur les enfants et autres mineur-e-s intersexes, a fortiori lorsqu'elles passent par des opérations chirurgicales lourdes pratiquées dès le plus jeune âge, qui se traduisent par une véritable mutilation des organes génitaux et qui entraînent, outre les dégâts esthétiques et les humiliations inhérentes aux traitements post-opératoires, un stress post-traumatique, la suppression de tout plaisir sexuel et des possibilités de procréation. Les mutilations génitales intersexes sont considérées comme des pratiques néfastes au même titre que les mutilations génitales féminines.

Nous demandons au gouvernement d'interdire et de sanctionner adéquatement les procédures médicales de normalisation imposées aux enfants et autres mineur-e-s intersexes et d'assurer aux personnes intersexes qui ont subi des traitements dégradants et inhumains l'accès à des recours effectifs, y compris en levant les délais de prescription.

Les personnes intersexes (ainsi que les parent-e-s de mineur-e-s intersexes) ont le droit à un consentement éclairé. Cela implique que la/le médecin soit tenu-e de présenter clairement tous les risques d'une conduite thérapeutique. En particulier, iel doit fournir l'information la plus complète, la plus neutre et la plus éclairée possible sur le caractère irréversible d'une intervention chirurgicale, ainsi que sur les éventuels traitements médicaux consécutifs.

Lorsqu'il n'y a pas de risque pour la vie de l'enfant intersexe, aucune intervention médicale ne doit être pratiquée.

Il est aujourd'hui urgent d'établir un cadre juridique de protection des droits fondamentaux, de l'intégrité physique, psychique et sexuelle ainsi que du droit à l'autodétermination des personnes intersexes en adaptant la législation afin que la Belgique se conforme à ses obligations internationales.

Afin de garantir le droit des personnes intersexes à la santé, à l'autodétermination et à l'intégrité corporelle, la Belgique devra créer des lois qui, explicitement :

- interdisent aux médecins et autres professionnel-le-s de santé de procéder à toute chirurgie ou autre intervention de « normalisation », « assignation » irréversible et non-urgente, à moins que la personne intersexe ait fourni son consentement personnel, libre et pleinement informé
- établissent des sanctions juridiques adéquates pour les professionnel-les de la santé qui mènent toute intervention chirurgicale et/ou toute autre intervention irréversibles, non consenties et non urgentes
- mettent en place un groupe de travail indépendant composé à parts égales d'expert-es des droits humains, d'expert-es du vécu personnes intersexes, de professionnel-les psychosociaux et d'expert-es médicaux non cliniques spécifiquement formé-es par le [Réseau Psycho-médico-social Trans et Inter* belge](#), pour examiner et réviser les protocoles de traitement. Afin d'éviter les conflits d'intérêts, ce groupe de travail ne devrait pas être dirigé par des médecins responsables, ni par des chercheur-ses financées par les centres hospitaliers.
- établissent le droit à un soutien psychologique, avec des professionnel-les spécifiquement formé-es par le Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge pour travailler avec des personnes intersexes
- prolongent la période de conservation des dossiers médicaux pour qu'elle dure au moins 40 ans
- étendent les délais de prescription en matière d'interventions chirurgicales et/ou autres interventions à au moins 20 ans, et les suspendent jusqu'à l'âge minimum de 21 ans de la personne concernée
- établissent la présence d'un tiers indépendant pour participer au processus, afin de garantir les principes du consentement
- établissent les obligations légales des professionnel-le-s de la santé de :
 - fournir des informations exhaustives à la personne au sujet du traitement, y compris sur les autres options médicales possibles et des détails sur les risques et les possibles conséquences et effets à long terme, sur la base des informations médicales les plus récentes
 - fournir des comptes-rendus détaillés de la consultation au/à la patient-e et à ses parents ou responsables légaux
- mettent fin au remboursement des mutilations génitales intersexes par les systèmes de santé public et privé
- garantissent que les règlements et les pratiques dans les secteurs public et privé ne contournent pas la législation et les dispositions nationales en matière de protection et de lutte contre la discrimination.

Protéger les personnes intersexes contre la discrimination dans tous les domaines

La loi du 4 février 2020 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes inclut le critère des caractéristiques sexuelles. Ce critère concerne les personnes intersexes, dont les caractéristiques ne correspondent ni à celles d'un individu mâle ni à celles d'un individu femelle.

Le motif de « caractéristiques sexuelles » doit :

- être explicitement inclus dans toutes les dispositions et la législation relatives à l'égalité de traitement et à la lutte contre la discrimination
- garantir une protection explicite dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux biens et aux services, y compris au logement, et de la violence motivée par des préjugés
- garantir une protection explicite contre la discrimination dans les domaines de la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, ainsi que des avantages sociaux, l'appartenance et la participation aux organisations de travailleurs et d'employeurs
- garantir que les délais de prescription tiennent compte de la durée nécessaire à la victime de discrimination pour se remettre de la discrimination.

Santé des personnes intersexes

Nous demandons de réviser les classifications médicales nationales qui confèrent un caractère pathologique aux variations des caractéristiques sexuelles.

Il faut établir/garantir:

- le droit d'accéder aux services de santé librement choisis et pris en charge, droit reconnu depuis 2002 par la loi [droits du patient](#) (article 6)
- le droit d'obtenir un traitement fondé sur les besoins physiques et le point de confort de la personne et qui n'est pas limité par le marqueur de sexe/genre de ses documents officiels
- le droit au remboursement à vie de tout médicament nécessaire à la suite d'interventions chirurgicales et/ou autres interventions sur les caractéristiques sexuelles d'une personne, par les systèmes nationaux de remboursement de l'assurance maladie
- le droit d'obtenir le remboursement de tout traitement, qui n'est pas limité par le marqueur de sexe/genre des documents d'une personne
- le droit à des conseils et à un soutien psychologiques pour toutes les personnes concernées et leurs familles
- le droit des survivant·e·s de mutilations génitales intersexes (MGI) d'accéder à un traitement réparateur
- le droit d'accès au dossier médical.

Il faut prendre des mesures pour :

- inclure l'intersexuation et les questions intersexes dans tous les programmes de médecine et ceux du domaine de la santé
- inclure des informations positives et encourageantes sur l'existence des personnes intersexes dans le matériel d'information à destination des futurs parents
- exclure l'usage de diagnostics anténataux et préconceptionnels concernant la détection de possibles variations des caractéristiques sexuelles, de tous les dispositifs aboutissant à la possibilité d'une interruption médicale de grossesse (IMG) encore nommé avortement thérapeutique.

Garantir une terminologie bienveillante concernant les personnes intersexes

Il est primordial, afin d'aborder avec respect les intersexuations, de bien distinguer les concepts bienveillants de ceux qui oppressent les personnes intersexes.

Termes à éviter : intersexualité, intersexisme, anomalie, (pseudo)hermaphrodisme, ambiguïté sexuelle, Troubles ou Désordre ou Différence du développement sexuel (TDS/DSD), aberration génétique, chimère, hirsutisme, malformations, incongruence, syndrome, etc.

Nous demandons au gouvernement d'utiliser des terminologies respectueuses et de réviser les classifications médicales nationales qui confèrent un caractère pathologique aux variations des caractéristiques sexuelles, en vue de lever les obstacles qui s'opposent à l'exercice effectif des droits fondamentaux par les personnes intersexes, y compris le droit au meilleur état de santé susceptible d'être atteint.

Utiliser des terminologies respectueuses : personnes intersexes, intersexuations ou variations des caractéristiques sexuelles

Mettre la sensibilisation aux questions transidentitaires et aux intersexuations, ainsi que la formation des professionnel-le-s des différents secteurs au cœur des politiques institutionnelles de lutte contre les discriminations, en s'appuyant sur l'expertise des associations de terrain.

Afin de lutter contre les discriminations et les violences trans/intersexophobes, il est indispensable de mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information et de formation à destination non seulement du grand public, mais aussi des professionnel-le-s de tous les secteurs, aussi bien publics que privés, notamment par le biais des programmes scolaires et cursus d'enseignement supérieur.

Il faut également mettre en place une formation obligatoire fondée sur les droits fondamentaux au sujet des transidentités, des intersexuations et des questions intersexes à l'intention des professionnel-le-s travaillant dans les domaines suivants :

- santé, y compris médecins, sage-femmes, psychologues et autres professionnel-le-s travaillant dans le secteur de la santé (par exemple, personnel de réception), professionnel-le-s de la santé mentale et du soutien psychologique
- éducation
- police
- soins aux personnes âgées
- enseignant-e-s, travailleur-euses sociales-aux, psychologues scolaires et personnel scolaire
- syndicats et comités d'entreprise
- médecins et médecins d'entreprise

Dossier médical

Une difficulté majeure provient de l'absence d'étude systématique concernant les interventions médicales de toutes natures sur les personnes intersexes, de la naissance à la puberté. La loi sur les « Droits du Patient » précise que le dossier médical est accessible au/à la patient-e, à sa demande. Voir aussi la [Résolution 2018/2878 du Parlement européen du 14 février 2019](#).

Nous demandons au gouvernement de garantir que les personnes intersexes aient un accès effectif aux soins de santé tout au long de leur vie, ainsi qu'un plein accès à leur dossier médical.

Crimes de haine et discours de haine

Afin de lutter contre toutes les formes d'expression susceptibles de produire, de propager ou de promouvoir la haine et la discrimination à l'égard des personnes transgenres et intersexes, il est important de :

- inclure les « identités de genre » et les « caractéristiques sexuelles » comme motif de protection dans les lois et dispositions existantes sur les discours de haine et les crimes de haine
- interdire les discours transphobes et intersexophobes dans les médias, y compris sur Internet
- inclure les personnes intersexes comme groupe vulnérable dans les dispositions et mesures concernant les droits, le soutien et la protection des victimes d'actes criminels
- assurer le suivi des discours de haine et des crimes de haine transphobes et intersexophobes
- créer des mesures de protection pour prévenir les discours de haine et les crimes de haine transphobes et intersexophobes, et les évaluer
- évaluer les mesures existantes en matière d'inclusion transgenre et intersexe.

Accès à la justice et à la réparation des personnes intersexes

La Déclaration de Malte de 2013, qui contient les revendications communes de l'organisation intersexe internationale, appelle les États à :

- reconnaître que la médicalisation et la stigmatisation des personnes intersexes entraînent des traumatismes et des problèmes de santé mentale importants
- fournir une reconnaissance adéquate des souffrances et des injustices causées aux personnes intersexes dans le passé
- fournir des réparations et compensations adéquates, l'accès à la justice et le droit à la vérité.

Éducation

Il existe d'autres mesures clés pour protéger les élèves intersexes, comme :

- mettre en place des systèmes de soutien pour les élèves vulnérables, qui incluent spécifiquement les élèves intersexes et leurs besoins
- mettre en place une collecte de données ventilées sur l'intimidation et le harcèlement en milieu scolaire
- mettre en place des outils et des mesures de suivi et d'évaluation de l'inclusion scolaire

- inclure les personnes intersexes et l'existence de plus de deux sexes biologiques de manière positive et valorisante dans les programmes scolaires, les manuels scolaires et le matériel éducatif
- établir des politiques de lutte contre l'intimidation dans les écoles. Les écoles devraient prendre en compte le fait que les activités sexospécifiques peuvent être difficiles et exclusives pour certain·e·s jeunes intersexes.
- rendre les écoles inclusives face à la diversité des identités de genre, des caractéristiques sexuelles et des orientations sexuelles. En communauté française, systématiser et encourager la charte « École pour tou·te·s », une plateforme incluant la Ligue des droits de l'enfant et plusieurs associations LGBTQIA+.
- ne pas autoriser les établissements d'enseignement à exiger des codes d'habillement selon le sexe. Bien que le sexe et le genre soient deux facettes distinctes d'une personne, la binarité de genre est néfaste, en particulier pour les personnes intersexes
- aménager l'environnement et les infrastructures sportives afin de les rendre inclusifs pour les personnes intersexes.

Collecte de données : combler les lacunes de la recherche

Certains paramètres, lorsqu'ils sont pris en compte, se sont avérés augmenter l'utilité des résultats de recherche sur les personnes intersexes et aider à l'élaboration d'approches de recherche ciblées :

- La recherche sur l'intersexuation doit porter sur les expériences, pas sur l'identité.
- Les personnes intersexes ne devraient pas faire l'objet de recherches uniquement en tant que sous-groupe de la communauté LGBTI, mais en tant que partie indépendante de la population ; la ségrégation des données est essentielle.
- Travailler en collaboration avec des organisations dirigées par des personnes intersexes et des groupes de soutien entre pairs dirigés par des personnes intersexes.
- Consulter des activistes et des organisations intersexes lors de la création de questionnaires ET lors de l'analyse et de la contextualisation des données.

Éthique médicale et biomédecine

La Belgique doit garantir la protection de la dignité, les droits et les libertés des personnes inter* et des personnes trans* contre toute application abusive des progrès biologiques et médicaux, ratifier la convention sur les Droits de l'Homme et la biomédecine, garantir que les membres des comités d'éthiques soient formé·e·s aux droits fondamentaux des personnes inter* et trans*. La France, les Pays-Bas, le Luxembourg ainsi que d'autres pays européens l'ont déjà ratifiée.

Don de sang inclusif et respectueux des droits fondamentaux des personnes inter* et des personnes trans*

Lors du don de sang, les personnes inter* et trans* subissent un questionnaire irrespectueux et excluant sur leur vie privée, leurs préférences ou leurs attirances sexuelles ainsi que sur leurs caractéristiques sexuelles. Il faut adapter la loi encadrant le don de sang pour tenir compte de la diversité des genres et des sexes.

Convention internationale : les personnes inter* et les personnes trans* en communauté germanophone

La communauté germanophone doit ratifier les principes de Jogjakarta, recommandations garantissant les droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+. Le parlement fédéral, les régions de Bruxelles-Capitale, flamande et wallonne ainsi que la communauté française les ont ratifiés.

Le droit d'asile pour les personnes transgenres et intersexes dont la vie, la santé et/ou l'intégrité physique seraient menacées en cas de renvoi dans leur pays d'origine.

Le droit à l'accès aux soins de santé transspécifiques pour les personnes transgenres incarcérées et aux soins de santé interspécifiques pour les personnes intersexes incarcérées, ce qui doit débiter par leur recensement.

Les médias et autres agences doivent préserver le droit des personnes transgenres et intersexes à la vie privée, à la dignité, ainsi qu'à la représentation exacte et éthique, sans présumer de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Nous demandons d'interdire la reconnaissance faciale dans les lieux publics et son utilisation par les autorités à des fins d'identification, quelles que soient les réformes à venir.

La reconnaissance faciale est une technologie qui permet l'identification des personnes sur la base de l'analyse de caractéristiques de leurs visages. Les algorithmes de ces systèmes identifient ou confirment l'identité de personnes présentes via la consultation d'une base de données.

La reconnaissance faciale n'est pas légale en Belgique. Pourtant, elle a déjà été utilisée par la police belge à plusieurs reprises. La reconnaissance faciale menace nos droits fondamentaux et nos libertés individuelles et collectives.

Elle discrimine surtout les groupes sociaux particulièrement affectés et marginalisés, notamment les personnes migrantes, la communauté LGBTQI+, les minorités raciales, les personnes sans-abri qui sont déjà régulièrement confrontées aux services de police. Des études tendent à montrer en outre que cette technologie reproduit des discriminations sexistes ou racistes provenant de conceptions sociales dominantes.

Financement - créer la durabilité

La Belgique et les entités fédérées devraient :

- financer le travail mené par des personnes intersexes, par des personnes transgenres et par Genres Pluriels
- apporter un financement flexible, structurel et stable à Genres Pluriels et aux groupes transgenres et intersexes
- apporter un financement suffisant pour rémunérer le personnel
- investir dans le travail anti-trauma et la prévention du burnout
- investir dans le renforcement organisationnel de Genres Pluriels et des groupes transgenres et intersexes
- soutenir les activistes transgenres et intersexes pour construire le travail au niveau communautaire, régional et national
- éduquer les institutions de financement et leurs pairs sur les questions de transidentité et d'intersexuation
- réduire les obstacles pour les groupes transgenres et intersexes dans leurs recherches et demandes de financement
- investir dans les projets menés par des personnes transgenres et intersexes qui offrent des formations aux professionnel·les de la santé et autres professionnel·les, comme le Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge
- investir dans les groupes de soutien entre pairs, de préférence ceux qui travaillent dans une perspective de dépathologisation et de droits fondamentaux, comme le Réseau Psycho-médico-social Trans*/inter* Belge

4. Nos principes

1. La démocratie partout et tout le temps
2. L'indépendance totale vis-à-vis de l'État, des partis, des cultes (mais nous respectons toutes les opinions non totalitaires et non prosélytes)
3. Le droit à la différence : pas d'injonction contraignante, normative ou excluante au sein de notre communauté !
4. L'unité d'action entre associations LGBTQI+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, queer, inter* et autres), MOGAI (Marginalized Orientations, Gender Identities and Intersex), FINTA (Femmes, personnes Intersexes, personnes Non-Binaires, personnes Trans* ou Agenre) et féministes
5. Le refus de la violence physique, verbale et textuelle
6. La dénonciation publique des actes et des propos sexistes, transphobes et intersexophobes, homophobes, racistes, antisémites, xénophobes, âgistes, validistes,... d'où qu'ils émanent
7. La visibilité, la transparence, la clarté dans nos objectifs
8. Une structure horizontale et collective de prise de décisions

5. Nos moyens

5.1 Accueil et soutien des personnes transgenres et intersexes

- Permanences de l'association : à Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes) les premiers jeudis du mois de 18h30 à 22h30 ; à Liège (Maison Arc-en-ciel) les deuxièmes jeudis du mois de 19h00 à 22h00 ; à Tournai (Relais Picardie Laïque) les troisièmes mardis du mois de 19h00 à 21h30 ; à Verviers (Maison Arc-en-ciel) les troisièmes lundis du mois de 19h00 à 21h00 (actuellement suspendue) ; à Charleroi (Maison Arc-en-ciel) les quatrièmes vendredis du mois de 19h00 à 21h00 ; à Namur (Maison Arc-en-ciel) les quatrièmes mercredis du mois de 18h00 à 21h00 ; à Mons (Maison Arc-en-ciel) les troisièmes jeudis du mois de 19h00 à 21h00 ; à Ottignies (Maison Arc-en-ciel) les premiers vendredis du mois de 19h00 à 22h00 ; à Eupen (Prisma V.o.G.) les troisièmes lundis du mois de 18h00 à 21h00.

- Groupes de parole : en présentiel pour les personnes trans*/inter* et pour l'entourage (scindés en deux groupes distincts pour les proches et pour les partenaires) à Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes) les troisièmes samedis du mois de 13h00 à 16h30 ; en visioconférence pour les personnes trans*/inter* le premier mardi de 18h30 à 20h00 tous les trois mois.
- Accueils individuels sur rendez-vous à Bruxelles, Liège, Tournai, Verviers (actuellement suspendus), Charleroi, Namur, Mons et Ottignies
- Rencontres du groupe non-mixte Inter-Section pour et par les personnes intersexes et les personnes qui s'interrogent sur les variations de leurs caractéristiques sexuelles
- Permanence sociale (sur rendez-vous) pour l'aide aux démarches administratives
- Aide spécifique aux demandeuses/eurs d'asile trans* et inter*
- Santé sexuelle et prévention/réduction des risques liés aux IST/au VIH
- Pôle Jeunesse/Éducation
- Ateliers de féminisation et de masculinisation
- Recensement et visite psycho-sociale des personnes transgenres en prison

5.2. Visibilisation des personnes transgenres et intersexes

- Festival annuel « Tous les genres sont dans la culture »
- Actions auprès des pouvoirs publics
- Manifestations publiques de soutien aux personnes transgenres et intersexes
- Participation à des conférences, colloques, séminaires, réunions, émissions de radio et de télévision, ateliers, débats, manifestations, projections de films, expositions, spectacles, performances, lectures critiques, etc.

5.3 Sensibilisation aux discriminations

- Lutter contre les mécanismes de sexisme, d'hétéro/cis-sexisme et d'hétéro/cis-normativité, à l'origine des discriminations qui s'exercent à l'encontre des minorités tant d'identités de genres, de caractéristiques sexuelles, que d'orientations sexuelles
- Sensibilisation des pouvoirs publics ; des administrations ; des professionnel-le-s du secteur psycho-médico-social, de l'emploi, du droit, de l'enseignement, des médias,...
- Supervisions de professionnel-le-s psycho-médico-sociaux/ales
- Informations/actions visant à sensibiliser un public le plus large possible

5.4 Travail en réseau

- Avec les associations LGBTQIA+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, trans*, queer, intersexes), MOGAI (Marginalized Orientations, Gender Identities and Intersex), FINTA (Femmes, personnes Intersexes, personnes Non-Binaires, personnes Trans* ou Agenre), féministes et généralistes
- Avec tou-te-s les acteurs/trices sociaux/ales, en particulier les professionnel-le-s du secteur psycho-médico-social, de l'emploi, du droit, de l'enseignement, des médias,...
- Avec les administrations et les pouvoirs publics
- Promotion et consolidation du [Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge](#)
- Interactions au niveau local, national et international

5.5 Supports d'information/de formation adaptés aux différents publics

- Stands d'informations
- Ateliers grand public de sensibilisation aux transidentités et aux intersexuations, périodiques et sur demande pour des groupes constitués
- Formations pour les professionnel-le-s, périodiques et sur demande pour des groupes constitués
- Supervisions de professionnel-le-s psycho-médico-sociaux/ales, collectives et individuelles
- Animations auprès d'élèves du secondaire
- Formations étudiantes en hautes écoles et universités

5.6 Monitoring législatif/juridique et lobbying politique

5.7 Groupes de travail (GT) internes et externes

GT internes

GT Législation

La mise en place d'un groupe de travail Législation permet une structuration du monitoring législatif et du lobbying politique, qui figurent parmi les objectifs principaux de l'association.

Ce GT s'appuie sur des réunions/collaborations avec des acteurs/trices militant-e-s, professionnel-le-s, académiques et institutionnel-le-s : Amnesty International, juristes et futur-e-s juristes de l'ULB (Equality Law Clinic), 3 coupoles LGBTQIA+ belges (RainbowHouse Brussels, Fédération Prisme, Cavaria), IEFH, GAMS Belgique,...

Les objectifs du GT Législation se basent sur les principales revendications de Genres Pluriels vis-à-vis du cadre juridique/législatif, ainsi que sur les recommandations européennes et internationales en matière de droits humains (voir pp. 5-12).

Interpellations du monde politique afin de :

- Mettre la sensibilisation aux questions transidentitaires et intersexes et la formation des professionnel-le-s des différents secteurs au cœur des politiques institutionnelles de lutte contre les discriminations
- Mettre en place un cadre législatif bienveillant pour les personnes intersexes (notamment : interdiction des mutilations génitales)

GT Santé

- Répondre aux besoins de santé spécifiques des personnes transgenres et/ou intersexes sans psychiatrisation ni pathologisation
- Établir une liste de professionnel-le-s qui accueillent ou qui accepteraient d'accueillir des personnes transgenres et intersexes
- Sensibiliser et établir des partenariats avec tou-te-s les intervenant-e-s non seulement du secteur psycho-médico-social, mais aussi des administrations et de l'emploi, afin d'améliorer l'accueil, la prise en charge et le suivi des personnes transidentitaires et intersexes
- Coordonner le Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge
- Accueillir les chercheurs/euses et les étudiant-e-s dont le sujet de recherche/TFE/mémoire/thèse/stage porte sur les transidentités ou les intersexuations

GT Inter*

- Rencontres mensuelles
- Constituer une base de connaissances sur les intersexuations et les variations des caractéristiques sexuelles
- Former des partenariats et collaborations avec les autres organisations de personnes intersexuées et de défense des droits humains
- Organiser des ateliers, des projections de films, des formations,...
- Liste de diffusion entre les membres : inter@genrespluriels.be
- Site web : <http://inter-section.be>

GT Médias

- Observation et vigilance médiatique, réactions à la production médiatique, accueil et sensibilisation des journalistes, réponses à leurs demandes d'informations/d'interviews/de témoignages
- Élaboration de supports de communication

GT Formation

- Définition des objectifs opérationnels et réflexion quant aux outils pédagogiques existants et à développer : ateliers de sensibilisations aux transidentités et aux intersexuations, formations pour les professionnel-le-s, brochures d'information, animations spécifiques pour le public jeune, etc.
- Former de futur-e-s formateurs/trices à donner des animations et des formations de Genres Pluriels, afin d'être en mesure de répondre à la demande sans cesse croissante
- Élaborer une réflexion et un apprentissage pour les volontaires désirant accueillir les personnes transgenres et/ou intersexes lors de nos permanences mensuelles ainsi que pendant nos groupes de parole

GT Bénévoles

Mis en place à la fin de l'année 2021, afin notamment d'analyser les besoins, en concordance avec les personnes qui souhaitent effectuer du bénévolat (nombre, disponibilité, compétences, localisation géographique, etc.).

Pôle Jeunesse/Éducation

- Développement d'un réseau regroupant les acteurs/trices de terrain, les jeunes personnes transgenres et intersexes, les associations LGBTQIA+, les écoles et universités, les pouvoirs publics
- Activités dans le domaine de l'ÉVRAS

GT ICT

- Rencontres mensuelles
- Améliorer les outils informatiques et de communication

GT externes

- [Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge](#)
- Projets axés sur la santé sexuelle, dont le Comité de pilotage et d'appui méthodologique (CPAM) de l'Observatoire du Sida et des Sexualités et le « Plan' LGBTQI+ » en partenariat avec la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial, Go To Gynéco, Ex Æquo, l'Observatoire du Sida et des Sexualités et le Plan F

5.8 Accueil d'étudiant·e·s (projets, mémoires, TFE) et de stagiaires

5.9 Participation à des recherches théoriques, cliniques et de terrain

- Importance du public cible
- Impacts sociopolitiques (féministes, anthropologiques, linguistiques, politiques, culturels,...)
- Interroger les stéréotypes de genre/mécanismes de construction sexuée des genres sociaux
- Interroger les rapports sociopolitiques binaires qui marquent les relations de pouvoir et de domination entre le genre « homme » et le genre « femme »
- Interroger les croyances à l'existence de 2 et seulement 2 genres normés et normatifs « homme » et « femme »
- Examiner l'impact sociopolitique de la vision du continuum des genres
- Analyse critique des discours et pratiques dans le champ psycho-médico-social
- Analyse critique de la biologie et de son enseignement
- Supervision de recherches universitaires

5.10 Site Internet, forum, réseaux sociaux

L'existence et le travail de Genres Pluriels sont essentiels pour au minimum 5 % de la population belge (trans* et inter*). Nous avons besoin du soutien des pouvoirs publics afin de poursuivre notre action et répondre d'une manière professionnelle aux demandes de plus en plus nombreuses qui nous sont adressées ; lesquelles nécessitent, de façon flagrante, la formation et l'engagement de personnel salarié supplémentaire, y compris pour faire face aux aléas qui peuvent affecter le personnel déjà en place, ce afin de ne pas pénaliser les bénéficiaires de nos services et activités.

5. Nos partenaires

6.1 Partenaires logistiques

Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes
Rue des Grands Carmes, 20-22 – 1000 Bruxelles
Site web : <https://www.grandscarmes.org/>

RainbowHouse Brussels (Maison Arc-en-ciel de Bruxelles)
Rue du Marché au charbon, 42 – 1000 Bruxelles
Site web : <http://www.rainbowhouse.be>

Maison Arc-en-ciel de Liège
Rue Hors Château, 7 – 4000 Liège
Site web : <http://macliege.be/>

Maison Arc-en-ciel de Verviers
Rue Xhavée, 21 – 4800 Verviers
Site web : <http://www.ensembleautrement.be/>

Maison Arc-en-ciel de Charleroi
Rue Prunier, 1 – 6000 Charleroi
Site web : <https://maccharleroi.be/>

Maison Arc-en-ciel de Namur
Rue Eugène Hambursin, 13 – 5000 Namur
Site web : <http://macnamur.be/>

Maison Arc-en-ciel de Mons
Boulevard John Fitzgerald Kennedy, 7 – 7000 Mons
Site web : <http://www.mac-mons.be/>

Maison Arc-en-ciel du Brabant wallon
Rue des Deux Ponts, 15 – 1340 Ottignies
Site web : <https://macbw.be/>

Picardie Laïque (Relais Centre d'Action Laïque)
Rue de Barges, 33-36 – 7500 Tournai
Site web : <https://www.picardie-laique.be>

CAL Charleroi
(à la Maison de la Laïcité) Rue de France, 31 – 6000 Charleroi
Site web : <http://www.cal-charleroi.be/>

Prisma V.o.G.
Heggenstraße, 81 – 4700 Eupen
Site web : <https://prisma-zentrum.be/downloads-franzoesisch/>

6.2 Partenaires institutionnels

- Région de Bruxelles-Capitale
- Région wallonne
- Commission communautaire française
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
- SPF Justice
- Ville de Bruxelles

6.3 Partenaires militants, associatifs, professionnels, académiques

- Alter Visio
<http://www.alter-visio.be/>
- Amnesty International Coordination LGBT
http://www.amnesty.fr/index.php/amnesty/qui_sommes_nous/organisation/reseaux/commission_lgbt
- Arc-en-ciel Wallonie (fédération wallonne des associations LGBT)
<http://www.arcenciel-wallonie>
- Association Nationale Transgenre (association française de soutien aux personnes transgenres)
<http://http://www.ant-france.eu/ta2-accueil.htm>
- Belgian Pride
<http://www.thepride.be>
- Centre Académique de Médecine Générale
<https://uclouvain.be/fr/repertoires/entites/camg>
- Çavaria (coupole holebi néerlandophone)
<http://www.cavaria.be>
- C.H.E.F.F (Cercles Homosexuels Etudiantins Francophones fédérés)
<http://www.lescheff.be>
- Collectif Trans des Hauts de France
- Etopia – Centre d'animation et de recherche en écologie politique
<http://www.etopia.be>
- Ex Æquo (asbl de promotion de la santé et de prévention des IST)
<http://www.exaequo.be>
- Fat Positivity Belgium
<https://www.facebook.com/fatpositivitybelgium>
- Fédération laïque des centres de planning familial (FLCPF)
<http://www.planningfamilial.net>
- Fédération des centres pluralistes de planning familial (FCPPF)
<http://www.fcppf.be/>
- Feministische Actiebende (FAB)
<http://www.feminisme.be/fab>
- Garance asbl
<http://www.garance.be>

- Genres d'à côté
<http://www.gdac.org>
- International Lesbian and Gay Association (ILGA)
<http://ilga.org>
- Intersex Belgium
<https://intersexbelgium.be/>
- Intersex & Transgender Luxembourg
<http://itgl.lu/>
- L'autre "lieu" (recherche – action sur la psychiatrie et les alternatives)
<http://www.autrelieu.be>
- Let's Talk About Non Binary
<https://www.instagram.com/letstalkaboutnonbinary/>
- Ligue des droits de l'enfant
<https://www.liguedroitsenfant.be/>
- Luca Greco (chercheur à la Sorbonne)
- Maison des femmes de Schaerbeek
<http://lamaisondesfemmes.blogspot.com/>
- Merhaba
<http://www.merhaba.be>
- Modus Vivendi
<http://www.modusvivendi-be.org/>
- ODT (Observatoire des Transidentités)
<http://www.observatoire-des-transidentites.com/>
- Organisation internationale des Intersexes (OII)
<http://www.oii francophonie.org/>
- OUTrans (association française de soutien aux personnes transgenres)
<http://www.outrans.org>
- OII Europe (Organisation Intersex International Europe)
<https://oiieurope.org/>
- Observatoire du Sida et des Sexualités de l'Université Saint-Louis
<http://observatoire-sidasexualites.be/>
- Plateforme de prévention SIDA
<http://www.preventionsida.org/>
- Polyamour.be
<http://www.polyamour.be/>
- Radio Panik
<http://www.radiopanik.org/>
- O'YES
<https://www.o-yes.be/>
- Sida Sol
<http://www.sidasol.be/>
- Société Scientifique de Médecine Générale
<https://www.ssmg.be/>
- TransGender Europe (TGEU)
<http://tgeu.net>
- Trans* Solidarity Fund Belgium
<https://www.tsfb.be/fr/>
- Université Catholique de Louvain (UCL)
<https://uclouvain.be/fr/index.html>
- ULB
<http://www.ulb.ac.be/>
- ULiège
https://www.uliege.be/cms/c_8699436/fr/portail-uliege
- Umons
<https://web.umons.ac.be/fr/>
- Vie féminine
<http://www.viefeminine.be>

Compte-rendu des projets et activités 2023

1. Projet « Trans* j'avance pour une diversité des genres »

1.1 Présentation du projet

Ce projet fait l'objet d'un [rapport d'activités](#) spécifique, disponible sur demande. Nous vous invitons à le consulter pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les publics-cible, les réalisations, les données quantitatives et qualitatives.

Le projet « Trans* j'avance pour une diversité des genres » 2023 s'est déroulé du 01/01/2023 au 31/12/2023 avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Région wallonne, de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française.

Ce projet comprenait des formations de base et thématiques pour les professionnel-le-s ainsi que des sensibilisations grand public, récurrentes et sur demande pour des groupes constitués ; la sensibilisation des écoles secondaires/aide au coming-out ; l'accueil de stagiaires au sein de l'association et la supervision de TFE/mémoires/travaux d'étudiant-e-s ; l'offre d'expertise, de conseil et d'accompagnement ; la consolidation de groupes de travail et de réseaux juridiques et administratifs ; la distribution de supports d'information ; des actions dans le cadre de l'[Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison](#).

1.2 Compte-rendu des activités

1.2.1 Sensibilisation, information, formation

Formations professionnelles de base récurrentes

Formations d'une journée (périodicité : environ tous les deux mois) assurées à Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes) et possibles dans différentes villes de Wallonie : Charleroi, Liège, Mons, Namur, Tournai, Verviers, Ottignies.

En 2023, il y a eu **5** formations à Bruxelles et **4** formations en Wallonie.
96 professionnel-le-s ont été formé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des formations de base récurrentes.

Sensibilisations/formations/interventions sur demande pour des groupes constitués

Suite à la formation professionnelle de base, ou directement pour des groupes constitués, des demandes plus spécifiques nous sont de plus en plus fréquemment adressées. Nous nous adaptons à la demande et axons nos interventions sur des thématiques telles que l'accueil, l'animation, les aspects juridiques, l'emploi/ISP, les droits humains, les discriminations croisées, l'intersectionnalité, etc.

En 2023, il y a eu **25** formations à Bruxelles et **12** formations en Wallonie.
1246 professionnel-le-s ont été informé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des sensibilisations/formations/interventions sur demande pour des groupes constitués.

Formations auprès de la Police locale de la Région de Bruxelles-Capitale

Formation barémique sur base volontaire des 6 zones de Police de Bruxelles-Capitale.

En 2023, il y a eu **4 formations en français** et **1 formation en néerlandais**.
157 professionnel-le-s ont été formé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des formations pour la Police locale de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sensibilisations grand public

Des [ateliers de sensibilisation aux transidentités](#) ont lieu de façon récurrente à Bruxelles et en Wallonie. La sensibilisation du grand public se fait également par des ciné-débats ; films documentaires ou de fiction abordant les transidentités.

En 2023, il y a eu **4** ateliers à Bruxelles et **1** atelier en Wallonie ; **3** ciné-débats à Bruxelles et **1** ciné-débat en Wallonie.
415 personnes ont été informées par Genres Pluriels
dans le cadre des sensibilisations grand public.

1.2.2 Sensibilisation des écoles secondaires/aide au coming-out, prise en charge de stagiaires et supervision de recherches/TFE/mémoires/thèse/travaux d'étudiant-e-s

- Sensibilisation des élèves/étudiant-e-s et/ou personnel éducatif (du secondaire jusqu'aux études supérieures et universitaires)
- Aide au coming-out (dans des écoles)
- Accueil de stagiaires
- Supervision de travaux d'étudiant-e-s (domaines d'études liés au projet)

En 2023, il y a eu :

- 2 interventions en écoles secondaires pour de l'aide au coming-out à Bruxelles
- 3 interventions en écoles secondaires pour de l'aide au coming-out en Wallonie
- 52 supervisions de travaux d'étudiant-e-s (domaines d'études liés au projet)
- 4 stagiaires accueilli-e-s au sein de l'association

CONCLUSION GÉNÉRALE DES SENSIBILISATIONS/INFORMATIONS/FORMATIONS

Au moins 1970 personnes ont été sensibilisées/informées/formées en 2023 dans le cadre de ce projet.

1.2.3 Groupes de travail (GT) et réseaux

GT interne Législation – réalisations 2023

Les suites dans la mise en place des décisions de la Cour Constitutionnelle concernant la modification des données de la carte d'identité

Une réforme de la loi de 2017, par les lois de juillet 2023. Le gouvernement De Croo entame, par cette loi du 20 juillet 2023, une série de réformes. Bien qu'elle s'adresse directement aux [remarques soulevées par la Cour Constitutionnelle](#) à la suite de la mise en œuvre de la loi de 2017, cette loi réformatrice se heurte à de lourdes conséquences structurelles.

En effet, le gouvernement a bien supprimé le principe d'irrévocabilité. Par contre, le changement d'enregistrement de sexe à de multiples reprises ne correspond pas à la demande que formule Genres Pluriels depuis des années, à savoir la suppression de la mention du sexe et la débinarisation du numéro national.

Nous invitons, encore une fois, les gouvernements et le Parlement à poursuivre leurs travaux afin de définitivement réaliser l'inclusion sociale à part entière des personnes transgenres et intersexes.

GT interne Médias – objectifs

Lutter contre les représentations stéréotypées, sexistes et transphobes/interphobes dans tous les types de médias, ainsi que visibiliser les transidentités et intersexuations de manière positive.

En 2023, il y a eu 2 réunions du GT Médias.

GT internes Formation, Bénévoles

GT Formation : constituer un groupe d'animateurs/trices pouvant donner les ateliers de sensibilisation aux transidentités (AST) et aux intersexuations (ASI), et ainsi être en mesure de répondre à la demande sans cesse croissante.

GT Bénévoles : mis en place à la fin de l'année 2021, afin notamment d'analyser les besoins, en concordance avec les personnes qui souhaitent effectuer du bénévolat (nombre, disponibilité, compétences, localisation géographique, etc.).

Coordination des pôles régionaux de Genres Pluriels

Au vu du développement des différentes antennes en Wallonie, les activités sont plus vastes que de simples permanences. En effet, dans chaque ville où une permanence se crée, une offre de formations professionnelles et grand public est proposée, ainsi que des partenariats avec des structures locales comme les Maisons Arc-en-ciel (MAC), les Centres d'Action Laïque (CAL), les pouvoirs publics des villes concernées, etc.

Genres Pluriels a des permanences mensuelles à Liège, Verviers (actuellement suspendue), Tournai, Charleroi, Namur, Mons, Ottignies et Eupen.

1.2.4 Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison

Voir pp. 26-27

2. Projet « Santé Trans*/Inter* spécifiques : accessibles à tou·te·s »

2.1 Présentation du projet

Ce projet fait l'objet d'un [rapport d'activités](#) spécifique, disponible sur demande. Nous vous invitons à le consulter pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les publics-cible, les réalisations, les données quantitatives et qualitatives.

Le projet « Santé Trans*/Inter* spécifiques : accessibles à tou·te·s » 2023 s'est déroulé du 01/01/2023 au 31/12/2023 avec le soutien de la Commission communautaire française, de la Région wallonne/AviQ et du SPF Justice/Égalité des chances.

Ce projet comprenait : l'accueil individuel des personnes transgenres/intersexes et de leur entourage ; des permanences et des groupes de parole ; des formations de base et complémentaires thématiques pour les (futur-e-s) professionnel-le-s, récurrentes et sur demande pour des groupes constitués ; des supervisions individuelles et collectives pour les professionnel-le-s ; des actions et des collaborations dans le domaine de la santé sexuelle/prévention du VIH et des IST ; la consolidation du [Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge](#) ; la diffusion de supports d'information ; l'offre d'expertise, de conseil et d'accompagnement ; des actions menées dans le cadre de l'[Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison](#).

2.2 Compte-rendu des activités

2.2.1 Accueil des personnes transgenres/intersexes et de leur entourage

Soutien individuel

En 2023, il y a eu au total **1459** demandes d'entretien individuel pour **977** présences.

Répartition de la provenance des personnes par régions

- Région de Bruxelles-Capitale : 856 demandes
- Région wallonne : 502 demandes
- Région flamande : 39 demandes
- Étranger : 57 demandes

Permanences mensuelles à Bruxelles, Liège, Tournai, Verviers (actuellement suspendue), Charleroi, Namur, Mons, Ottignies, Eupen

En 2023, il y a eu **86** permanences adultes et **13** permanences jeunes.

Groupes de parole pour les personnes trans*/inter* et pour l'entourage

Les groupes de parole ont lieu en présentiel à Bruxelles les troisièmes samedis de chaque mois. Depuis 2021, un nouveau groupe de parole pour les personnes trans*/inter* a lieu exclusivement en ligne tous les 3 mois, à la demande du public (certaines personnes préfèrent la visioconférence, ou tout simplement ne peuvent pas se déplacer à Bruxelles).

En 2023, il y a eu au total :

- **11** groupes de parole pour les personnes trans*/inter* en présentiel (Bruxelles)
- **3** groupes de parole pour les personnes trans*/inter* en visioconférence
- **4** groupes de parole pour les partenaires en présentiel (Bruxelles)
- **5** groupes de parole pour les proches en présentiel (Bruxelles)

Participation totale : environ **115 personnes**

Autres accueils de groupes

Ateliers de féminisation à Bruxelles, Ottignies, Eupen – participation : 12 personnes au total

1 atelier de couture à Bruxelles – participation : 6 personnes

1 atelier de chant (organisé par Clémence Porte, logopède) à Bruxelles – participation non renseignée

2.2.2 Sensibilisation, information, formation

Formations professionnelles de base récurrentes

Voir p. 19

Sensibilisations/formations/interventions sur demande pour des groupes constitués (professionnel-le-s du secteur psycho-médico-social)

En 2023, il y a eu **30** formations à Bruxelles et **19** formations en Wallonie.
945 professionnel-le-s ont été informé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des sensibilisations/formations/interventions sur demande pour des groupes constitués.

Formation professionnelles complémentaires

Ces formations complémentaires constituées en demi-journées à thèmes sont ouvertes aux professionnel-le-s qui ont déjà suivi la formation de base. La plupart ont lieu dans le cadre des Journée de Supervision du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge.

En 2023, il y a eu :

- **2** formations « Introduction à la prise en charge médicale ; traitements hormonaux »
- **2** formations « Prise en charge médicale, traitements hormonaux – suivis »
- **2** formations « Accompagnements psychologiques et psychothérapeutiques des personnes transgenres et de leur entourage »
- **2** formations « Animations pour jeunes, EVRAS »
- **5** formations « Santé sexuelle transspécifique »
- **1** formation à la 1^{er} ligne psycho-sociale du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge
- **NOUVEAU en 2023 : 1 formation « Demandes d’asile trans- et inter-spécifiques »**

127 professionnel-le-s ont été formé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des formations complémentaires.

Supervisions des professionnel-le-s psycho-médico-sociaux/ales

En 2023, il y a eu **16** supervisions individuelles et
2 Journées de Supervision du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge.
98 professionnel-le-s ont été formé-e-s par Genres Pluriels
dans le cadre des supervisions individuelles ou collectives.

Stands d’information

En 2023, Genres Pluriels a tenu des stands d’information à Bruxelles (**7**) et en Wallonie (**1**).

2.2.3 Supervision de recherches/TFE/mémoires/thèses/travaux d’étudiant-e-s (domaines d’études liés au projet)

En 2023, il y a eu **50** supervisions de travaux d’étudiant-e-s dans le cadre de ce projet.

CONCLUSION GÉNÉRALE DES SENSIBILISATIONS/INFORMATIONS/FORMATIONS

Au moins 1234 personnes ont été sensibilisées/informées/formées en 2023 dans le cadre de ce projet.

2.2.4 Santé sexuelle

Tout au long de l’année

- Promotion/distribution du [Guide de santé sexuelle pour les personnes trans* et leurs amant-e-s. Réduction des risques sexuels liés aux IST/au VIH](#)

- Promotion du module de formation complémentaire « Santé sexuelle transspécifique » à destination des professionnel-le-s des secteurs psycho-médico-sociaux, des personnes concernées et de leurs allié-e-s

- Contacts hebdomadaires et réunions régulières (au moins mensuellement) sur différents sujets de santé sexuelle avec des associations partenaires dans ce domaine

Autres activités

- 4 séances de dépistage communautaire TROD (test rapide d'orientation diagnostique) pour notre public dans le cadre de permanences mensuelles en Wallonie
- Organisation d'un atelier de santé sexuelle transspécifique « Plaisirs et sexualités des personnes T », en non-mixité pour les personnes concernées, le 16/11/2023, à Bruxelles, Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carnes (participation : 9 personnes).

2.2.5 Groupes de travail (GT) et réseaux

GT interne Santé

Pour les objectifs et actions, voir p. 14

En 2023, il y a eu 7 réunions du GT Santé.

Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge

Suite à une demande croissante pour ne pas dire pressante des partenaires médecins en deuxième ligne au sein du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge de pouvoir échanger entre eux au sujet de leur suivis médicaux de personnes transgenres et/ou intersexuées, et avec la coordination de la première ligne psycho-sociale informative pré-orientation médicale dudit Réseau, des réunions spécifiques d'intervisions ont été mises en place par Genres Pluriels.

En 2023, il y a eu 3 interventions entre médecins de référence du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge et sa première ligne psycho-sociale, en visioconférence afin que leur localisation géographique ne restreigne pas leur possibilité de participation.

En outre, les contacts par mail et téléphone, voire visioconférence, avec les nombreux-ses partenaires (médecins, psychologues, psychothérapeutes, logopèdes, juristes, etc.) membres du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge, sont exponentiels. Le plus souvent, ces partenaires demandent aux psychologues de Genres Pluriels :

- de la consultation par rapport à leurs pratiques professionnelles
- des échanges dans un contexte de suivi conjoint pluridisciplinaire (« approche intégrée » selon l'INAMI, sans que l'équipe constituée en fonction de la demande et de la situation spécifique de chaque personne transgenre et/ou intersexuée soit sous le même toit).

2.2.6 Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison

Voir pp. 26-27

3. Projet « Mon corps [intersexe] m'appartient ! »

3.1 Présentation du projet

Ce projet fait l'objet d'un [rapport d'activités](#) spécifique, disponible sur demande. Nous vous invitons à le consulter pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les publics-cible, les réalisations, les données quantitatives et qualitatives.

Le projet « Mon corps [intersexe] m'appartient ! » 2023 s'est déroulé du 01/01/2023 au 31/12/2023 avec le soutien de la Ville de Bruxelles.

Ce projet comprenait : l'accueil et le soutien des personnes intersexes et de leur entourage ; la sensibilisation/information/formation du grand public et des professionnel-le-s des différents secteurs : psycho-médico-social, associations, champ juridique/législatif, pouvoirs publics,... ; la diffusion de supports d'information : brochure d'information de base intersexe de Genres Pluriels ; autres supports provenant de Genres Pluriels ou d'organisations tierces ; la mise en place/consolidation de groupes de travail et réseaux ; l'offre d'expertise pour la recherche, des études, des conseils, des bonnes pratiques ; du lobbying politique et des échanges associatifs/professionnels au niveau national et international.

3.2 Compte-rendu des activités

3.2.1 Accueil des personnes intersexes et de leur entourage

Soutien individuel

En 2023, il y a eu **41** demandes de consultations individuelles pour des personnes intersexes.

Soutien des personnes intersexes réfugiées/demandeuses d'asile

L'association soutient particulièrement certaines personnes à l'étranger discriminées en raison de leurs caractéristiques sexuelles. Les contacts sont établis en collaboration avec Vincent Guillot et Intersex Belgium, sur le groupe Facebook Intersex Belgium et par mail.

3.2.2 Sensibilisation, information, formation

Ateliers de sensibilisation aux intersexuations

L'objectif des ateliers de sensibilisation aux intersexuations est de sensibiliser de façon accessible et interactive le public aux intersexuations, et de montrer comment la construction sociale des normes et des stéréotypes de genre peut conduire à des phénomènes d'exclusion et de discrimination.

En 2023, il y a eu **2** ateliers à Bruxelles.
8 personnes ont été informées par Genres Pluriels dans le cadre des ateliers de sensibilisation aux intersexuations.

Ciné-débat sur les intersexuations, Tournai, 25/10/2023

5 personnes ont participé à cette activité.

Exposition d'artistes, vernissage d'inauguration, Bruxelles, 21/10/2023

Lost Memory, illustratrice et autrice de la bande dessinée « Numéro Invalide » sur son parcours médical en tant que personne intersexe.

3.2.3 Lobbying politique et échanges associatifs/professionnels

Lobbying politique

Le focus depuis 2019 : mettre en place un **cadre législatif bienveillant pour les personnes intersexes** par la [proposition de Résolution intersexe](#).

Revendications intersexes

Échanges associatifs/professionnels

« Good Practice Map » – Échanges avec l'OII Europe sur la carte de bonnes pratiques.

3.2.4 Expertise

Procès de Coralie Smeers contre l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

En 2023, Genres Pluriels a soutenu et accompagné Coralie Smeers, personne intersexe, dans le cadre de sa plainte contre l'HUDERF. Plusieurs réunions de travail ont lieu, ainsi qu'une conférence de presse, le 23/03/2023.

[Plus d'informations](#)

Pièce de théâtre « Les Variations Silencieuses » par la Compagnie Ah mon Amour !

En 2023, la Cie Ah mon Amour ! a fait appel à Genres Pluriels pour apporter son expertise sur les intersexuations durant les bords plateaux de la pièce « [Les Variations Silencieuses](#) ».

Environ 60 personnes ont été sensibilisées dans le cadre de ces représentations.

Supervision de travaux d'étudiant-e-s

En 2023, Genres Pluriels a supervisé **4 travaux** d'étudiant-e-s spécifiquement sur les intersexuations.

4. Projet « FTI : formation Trans*/Inter* et accompagnements pluridisciplinaires »

4.1 Présentation du projet

Ce projet fait l'objet d'un [rapport d'activités](#) spécifique, disponible sur demande. Nous vous invitons à le consulter pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les publics-cible, les réalisations, les données quantitatives et qualitatives.

Le projet « FTI : formation Trans*/Inter* et accompagnements pluridisciplinaires » 2023 s'est déroulé du 01/01/2023 au 31/12/2023 avec le soutien de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce projet comprenait : des actions de sensibilisation/information/formation ciblées à la demande d'organisations tierces qui font appel à l'expertise de Genres Pluriels ; l'organisation de modules de formation complémentaire, et de supervisions individuelles et collectives, pour les professionnel-le-s du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge ; le recensement, la visite et le soutien des personnes transgenres en prison ; la sensibilisation/information/formation des professionnel-le-s de ce secteur ; le travail préliminaire à la création d'une plateforme en ligne d'échanges entre les professionnel-le-s du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge (en continuation).

4.2 Compte-rendu des activités

4.2.1 Sensibilisations/formations sur demande par des organisations tierces

Il s'agit d'actions de sensibilisation/information/formation ciblées à la demande d'institutions/d'organisations tierces qui font appel à l'expertise de Genres Pluriels, par exemple : mutuelles, maisons Arc-en-ciel, centres de planning familial, maisons médicales, établissements d'enseignement secondaire et supérieur, associations œuvrant dans les domaines de la précarité sociale, des assuétudes, de la santé mentale, de la santé sexuelle/de la lutte contre le VIH-les IST et/ou de l'aide aux personnes travailleuses du sexe,...

En 2023, il y a eu :
- **65** sensibilisations/formations sur demande par des organisations tierces
- Au moins **1130 personnes** ont été sensibilisées/informées/formées sur demande dans le cadre de ce projet.

4.2.2 Formations complémentaires et supervisions des professionnel-le-s du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge

Voir aussi p. 22

En 2023, il y a eu :
- **16** supervisions individuelles
- **2** Journées de Supervision du Réseau : **82** participant-e-s au total
- Modules de formation complémentaire : **127** participant-e-s au total

4.2.3 Recensement, visite et soutien des personnes transgenres en prison ; sensibilisation des professionnel-le-s de ce secteur

Genres Pluriels a renforcé sa collaboration avec l'association **I.Care** dans le cadre de [l'Observatoire des réalités des personnes transgenres en prison](#), dont l'un des objectifs est de faire évoluer la politique carcérale afin de permettre une prise en compte des besoins spécifiques des personnes transgenres incarcérées (lieu d'incarcération, vie quotidienne, accès aux soins, réinsertion).

Activités en 2023

1. Accompagnement de **3** personnes transgenres incarcérées
2. Nos deux associations ont été invitées au colloque « [Genre et justice](#) » organisé par le SPF Justice le 18/04/2023.



4. Une note de positionnement conjointe « [Pour une meilleure intégration des questions de genres en prison : la situation des personnes transgenres](#) » a également été améliorée.

4.2.4 Plateforme en ligne d'échanges entre les professionnel-le-s du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* belge

Les professionnel-le-s du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge demandent avec insistance la création d'une plateforme d'échanges en ligne. Même s'il y a eu un certain retard dans sa mise en place, il s'agit d'un outil qui permettra, en 2024, la consolidation de ce Réseau via les moyens issus des TIC.

5. Festival « Tous les genres sont dans la culture »



5.1 Présentation

Ce projet fait l'objet d'un [rapport d'activités](#) spécifique, disponible sur demande. Nous vous invitons à le consulter pour des informations plus détaillées sur les objectifs, les publics-cible, les réalisations, les données quantitatives et qualitatives.

La quinzième édition du [festival « Tous les genres sont dans la culture »](#) a eu lieu à Bruxelles et en Wallonie du 21 octobre au 20 novembre 2023, avec le soutien de la Ville de Bruxelles.

Le festival « Tous les genres sont dans la culture » vise à sensibiliser un public le plus large possible aux transidentités/intersexuations et à la place, dans la société, des personnes transgenres/aux genres fluides et intersexes.

5.2 Compte-rendu des activités

Exposition d'artistes transgenres et intersexes, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), vernissage d'inauguration, 21/10/2023

Genres Pluriels a souhaité mettre les artistes transgenres et/ou intersexes à l'honneur en inaugurant notre mois d'activités festives par un vernissage qui a présenté leurs œuvres : BDistes, photographe, illustrateur, styliste-s, auteure, tatoueur et performeur/euse Drag Queer ont partagé leur talent !

Atelier d'écriture pour jeunes, Liège (Maison Arc-en-ciel), 24/10/2023

Participation : 3 personnes

Ciné-débat sur les intersexuations, Tournai (Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente), 25/10/2023

Participation : 5 personnes

Atelier de sensibilisation aux intersexuations, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 31/10/2023

Participation : 5 personnes

Table ronde « Les mirages des détransitions : droit fondamentaux en danger », Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 02/11/2023

Participation : 11 personnes

Atelier de féminisation, Ottignies (Maison Arc-en-ciel), 03/11/2023

Participation : 4 personnes concernées

Atelier de sensibilisation aux transidentités, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 15/11/2023

Participation : 10 personnes

Atelier de santé sexuelle transspécifique, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 16/11/2023

Participation : 9 personnes concernées

Ciné-débat sur les transidentités, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 17/11/2023

Participation : 10 personnes

Drink de commémoration à l'occasion de la Journée du Souvenir Trans*, Bruxelles (Centre communautaire LGBTQIA+ des Grands Carmes), 20/11/2023

Participation : 30-40 personnes

6. Pôle Jeunesse/éducation

6.1 Présentation

Les jeunes personnes transgenres, notamment en milieu scolaire/universitaire, ont besoin d'un support, d'un accueil spécifique et sécurisant mettant à leur disposition les informations de base pour les guider dans leur vie et leur recherche identitaire et ainsi les aider à une meilleure intégration et reconnaissance, afin d'éviter le décrochage scolaire et d'autres problèmes familiaux et socio-économiques. D'autre part, de l'aide dans leurs démarches administratives auprès de leurs écoles/universités/centres de loisir/clubs/etc. est souvent nécessaire vu la rigidité des systèmes et la faible connaissance des transidentités par les professionnel-le-s du secteur jeunesse.

Les enseignant-e-s, mais aussi les directeurs/trices ou le personnel administratif, doivent être formé-e-s adéquatement sur les identités de genres, afin d'être en mesure de soutenir les élèves et étudiant-e-s ou même simplement de ne pas participer inconsciemment à leur discrimination. La sensibilisation/information/formation doit porter également sur les autres institutions du secteur de la jeunesse : écoles de devoirs, hébergement, activités sportives/artistiques, maisons de jeunes, scoutisme, etc.

Par ailleurs, afin que des informations pertinentes, non pathologisantes et respectueuses des personnes trans* puissent enfin se faire entendre dans les milieux scolaires et académiques, il est indispensable de pouvoir répondre aux demandes des étudiant-e-s en quête de sources pour leurs travaux (TFE, mémoires, exposés, etc.).

Le pôle Jeunesse/Éducation comprend deux axes :

- l'axe « éducation », ayant pour objet d'amener de l'information aux professionnel-le-s du secteur jeunesse et aux étudiant-e-s qui sollicitent Genres Pluriels, ainsi qu'un lobbying auprès des institutions et cabinets politiques afin de réduire au maximum les discriminations envers les personnes transgenres dans ce secteur
- l'axe « jeunes » ayant pour objet le support entre pairs, la solidarité, la socialisation et l'aide entre jeunes trans*

Objectifs

1. Définition des objectifs opérationnels à plus ou moins long terme et réflexion quant aux outils pédagogiques existants et à développer : ateliers de sensibilisation/information spécifiques en hautes écoles et universités, formations pour les professionnel-le-s, brochure d'information, animations spécifiques pour le public jeune, interpellation des cabinets politiques
2. Extension et consolidation du RÉSEAU regroupant les actrices/teurs de terrain, les jeunes trans* iels-mêmes, les associations LGBTQIA+ ou généralistes qui proposent déjà des animations-formations, les écoles/universités, les pouvoirs publics

6.2 Réalisations

Sensibilisation/information/formation

1. Développement des sensibilisations pour les écoles secondaires, hautes écoles et universités, aide au coming-out
2. Supervision de travaux d'étudiant-e-s
3. Stands d'informations à la demande de (hautes) écoles, de mouvements de jeunesse, de partenaires associatifs/ves, etc.
4. Le travail d'information d'étudiant-e-s du secondaire et du supérieur passe aussi par des entretiens (en présentiel ou en ligne) et/ou des échanges écrits visant à donner des (sources d') infos fiables et non pathologisantes/stigmatisantes, à revoir avec les étudiant-e-s leurs angles d'approche et leur vocabulaire (trop souvent hérités de théories psychiatriques), spécifiquement selon leurs sujets de travail.
5. Intervention pour la faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'UCL, Louvain-la-Neuve, 18/12/2023, pour évaluer des outils pédagogiques créés par des étudiant-e-s :

Dans le cadre d'un cours universitaire de psychologie, des étudiant-e-s étaient amené-e-s à créer, par petits groupes, des outils pédagogiques ayant pour but de communiquer au grand-public des informations scientifiques sur un public déterminé, de façon ludique. Parmi les différents thèmes traités, il y avait les transidentités. Genres Pluriels a donc été invitée à évaluer les outils pédagogiques portant sur les transidentités, en tant que spécialiste consultée. L'évaluation menait ensuite à la validation ou non du travail de groupe.

EVRAS

Il est notable qu'une information sur les identités et expressions de genre et la diversité des corps, une réflexion sur les stéréotypes et les normes sociales, un travail sur les libertés individuelles et le respect d'autrui, sont bénéfiques à tou-te-s les jeunes, cisgenres ou transgenres, dyadiques ou intersexes, et vecteurs d'épanouissement quelles que soient l'identité et la corporalité des personnes.

Cette information de base a un média tout trouvé, l'EVRAS, dont elle devrait et pourrait d'ailleurs être le point de départ de toutes les animations (comment peut-on savoir qui et comment aimer si on ne commence pas par s'intéresser à qui l'on est et qui est l'autre ?), pour autant que les animateurs/trices elleux-mêmes puissent être formé-e-s quant aux notions de genres et de sexes.

Les personnes intersexes sont totalement absentes de l'information qu'on délivre aux jeunes dans le cadre de l'EVRAS, alors que les intersexuations concerneraient à peu près autant de personnes que le fait d'avoir les cheveux roux (environ 1,7 % de la population est intersexuée). Quand les intersexuations sont abordées, c'est au cours de biologie, en tant qu'anomalies. Pas un mot sur les mutilations chirurgicales inutiles et nocives perpétrées par les médecins sur de jeunes enfants et dénoncées en Belgique par les Nations Unies depuis février 2019. Pas un mot sur la possibilité de vivre en santé, d'avoir une vie sociale, affective et sexuelle épanouie quand on est intersexué-e.

Dans ce contexte, inutile de préciser que les jeunes trans* et/ou intersexes ne sont absolument jamais représenté-e-s quand il s'agit de santé sexuelle. Pire, la façon dont sont présentés les moyens de réduction des risques sexuels sont souvent violents pour elleux (les excluant de facto), et à tout le moins inadaptés à ces publics, qui se retrouvent souvent extrêmement mal informés et confus quant aux risques sexuels et à la reproduction/contraception qui peut leur être spécifique. Tout se passe comme si ces jeunes n'existaient pas ou ne méritaient pas d'être informé-e-s avec bienveillance.

Pour toutes ces raisons, Genres Pluriels, s'est mise à chercher et produire des moyens d'informer sur les transidentités et les intersexuations, et surtout de s'interroger sur des notions qui touchent tou-te-s les humain-e-s et donc tou-te-s les adultes en devenir.

Sensibilisation/formation spécifique des professionnel-le-s de l'EVRAS

Genres Pluriels propose plusieurs formats de dispense de ces informations sur les transidentités et les intersexuations :

- des sensibilisations tout-public ou à domicile (ex : en planning familial pour l'équipe animatrice EVRAS), à savoir un format plutôt court (+-2h) où les notions de base seront évoquées avant de répondre aux questions des participant-e-s
- des supervisions individuelles sur demande
- des formations professionnelles aux transidentités et aux intersexuations, c'est-à-dire un format plus long (+-3 ou 4h, ou une journée entière en fonction de la demande) et plus intensif en notions théoriques et en bonnes pratiques d'accueil des personnes concernées, avec toujours une place donnée aux interactions
- des modules de formation complémentaires sur les animations destinées aux jeunes

Création d'outils par des professionnel-le-s de l'EVRAS

Les sensibilisations ou formations aux transidentités et aux intersexuations éveillent fréquemment, chez les animateurs/trices EVRAS qui y participent, la conscience que les outils pédagogiques qu'ils utilisent en animations ne sont pas inclusifs des personnes transgenres et/ou intersexuées. Dès lors, certain-e-s d'entre elleux reviennent vers Genres Pluriels avec une demande de consultance pour la création de nouveaux outils, soit inclusifs de toutes les formes d'identités de genres, d'expressions de genres et de caractéristiques sexuées, soit spécifiquement axés sur ces mêmes thèmes.

Accueil des jeunes trans*/inter*

En 2023, des permanences jeunes ont eu lieu à Tournai et Ottignies.

Groupe secret sur Facebook

L'idée de départ est la mise en relation de jeunes membres. Certains intérêts ou vécus communs étant plus faciles à discuter entre pairs d'une même tranche d'âge, qu'il est donc aisé de retrouver. Un groupe « jeune » est aussi éventuellement moins intimidant que Genres Pluriels tout entier. Le groupe est secret afin de permettre aux membres qui ne seraient pas « out » d'avoir un espace où partager librement et en toute sécurité.

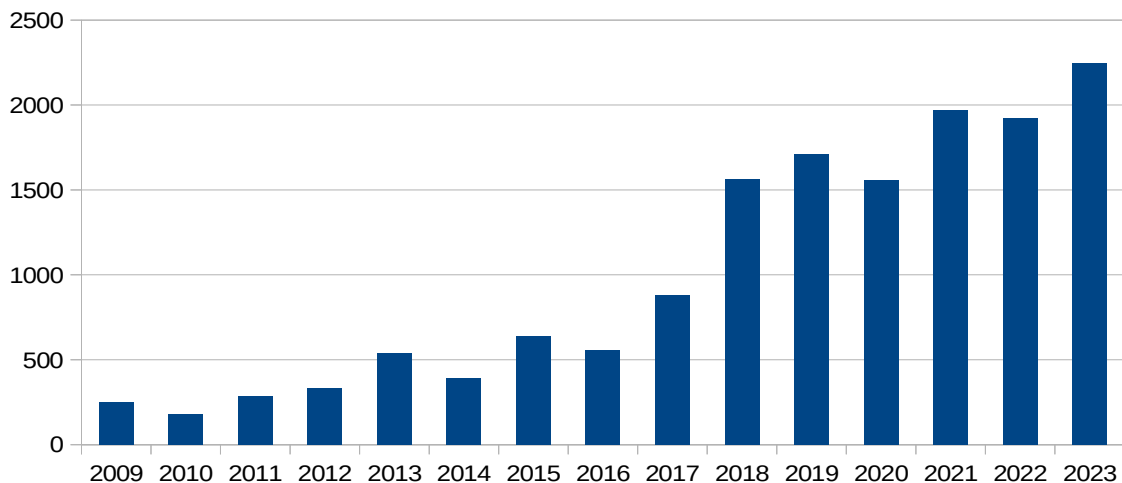
Statistiques

Nombre de personnes sensibilisées/informées/formées par Genres Pluriels depuis 2009

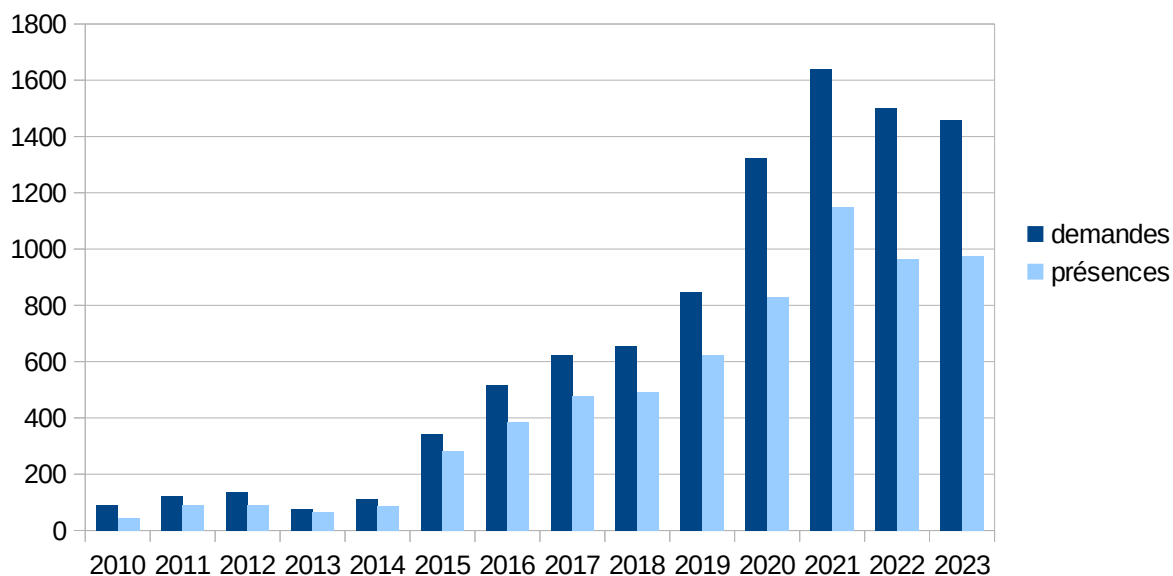
Activités organisées par Genres Pluriels uniquement (éventuellement en partenariat)

Type d'activité	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Colloques, conférences, symposiums, tables rondes, projections-débats,...	250	165	184	153	135	63	42	122	159	290	210	8	86	200	61	2128
Ateliers de sensibilisation aux transidentités		12	41	109	61	148	171	143	153	192	398	44	96	35	35	1638
Formations professionnelles trans* (récurrentes)			60	68	37	80	135	70	144	394	280	75	64	90	96	1593
Formations FGTB					25	28	29									82
Formations Police					281	30	96	103	74	76	51				157	868
Sensibilisations étudiantes/personnel éducatif + aide au coming-out						17	149	58	131	435	178	78	122			1168
Stagiaires/travaux d'études						23	18	25	14	34	22	51	95	56	106	444
Formations All Genders Welcome								33	165	89	150	61				498
Formations Pouvoirs Locaux RBC													143	83		226
Formations santé sexuelle									40	39	25	39	89	11		243
Ateliers de sensibilisation aux intersexuations										15	35	41	134	28	8	261
Formations professionnelles pro psycho-médico-social (STIS)											329	1027	727	973	845	3901
Formations animations en plannings familiaux											32					32
Formations professionnelles autres pro (TJPDDG)												93	371	379	796	1639
Supervisions pro psycho-médico-social/formations complémentaires											41	43	50	143		277
Formations professionnelles inter*														6		6
Formations Pouvoirs Locaux RW														14		14
Total	250	177	285	330	539	389	640	554	880	1564	1710	1558	1970	1925	2247	17265

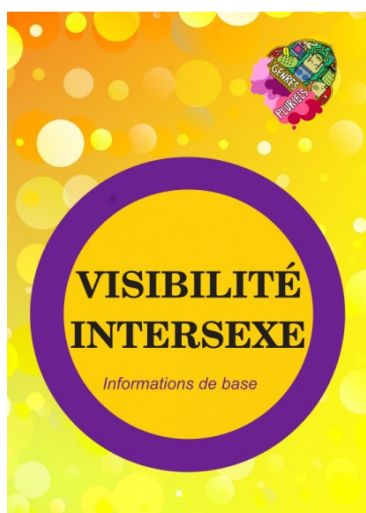
Nombre de personnes sensibilisées/informées/formées



Nombre de consultations



Supports d'information



Visibilité Intersexe – Informations de base

en [version électronique](#) (document PDF), téléchargeable sur notre site Web

en version papier, gratuite et disponible sur simple demande (les frais postaux étant toutefois susceptibles d'être facturés pour les demandes en grande quantité)

6.000 exemplaires imprimés au total (31/12/2023)

Brochure d'information générale sur les transidentités

en [version électronique](#) (document PDF), téléchargeable sur notre site Web

en version papier, gratuite et disponible sur simple demande (les frais postaux étant toutefois susceptibles d'être facturés pour les demandes en grande quantité)

12.500 exemplaires imprimés au total (31/12/2023)



Guide de santé sexuelle pour personnes trans* et leurs amant-e-s

en [version électronique](#) (document PDF), téléchargeable sur notre site Web

en version papier, gratuite et disponible sur simple demande (les frais postaux étant toutefois susceptibles d'être facturés pour les demandes en grande quantité)

5.500 exemplaires imprimés au total (31/12/2023)



Communication

1. Pôle Communication

Le Pôle Communication de Genres Pluriels regroupe différents aspects de l'ICT :

- La prise en charge des communications sur les réseaux sociaux à nos membres et également par courrier électronique
- La maintenance et la mise à jour de nos services informatiques et des ordinateurs de l'association

2. Listes de discussion

Les listes de discussion sont un des outils de collaboration entre l'équipe de Genres Pluriels, membres et bénévoles de l'association. Elles permettent une communication par thème sur différents sujets :

- Villes où Genres Pluriels est présente
- Groupes de travail

Actives	Groupe de travail ActiVES
Bénévoles	Groupe de travail Bénévoles
Bruxelles	Groupe entre personnes de la région de Bruxelles
Charleroi	Groupe entre personnes de la région de Charleroi
Coordo2	Adresse de coordination de 2 ^e ligne
Eupen	Groupe entre personnes de la région d'Eupen
Finances	Groupe de travail Finances
Formation	Organisation et supervision des formations de l'association
ICT	Groupe de travail ICT (Information & Communication Technologies)
Inter	Groupe de travail Inter*
Législation	Groupe de travail Législation
Liège	Groupe entre personnes de la région de Liège
Média	Groupe de travail Média
Mons	Groupe entre personnes de la région de Mons
Namur	Groupe entre personnes de la région de Namur
Ottignies	Groupe entre personnes de la région d'Ottignies
Parent.e.s	Adresse de référence pour les parent.e.s
Partenaires	Adresse de référence pour les partenaires
Santé	Groupe de travail Santé et Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* blege
Staff	Groupe de travail Staff
Tournai	Groupe entre personnes de la région de Tournai
Unfollow	Adresse de contact pour se désinscrire de la newsletter
Verviers	Groupe entre personnes de la région de Verviers

3. Adresses individuelles

Les adresses individuelles servent de point d'entrée et de référence à Genres Pluriels selon l'objectif de la correspondance.

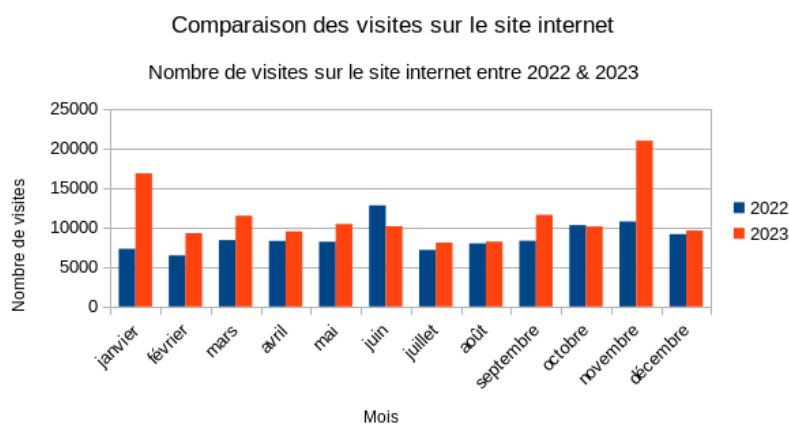
Contact	Pour les questions générales et l'administration
Coordination bénévoles	Adresse de référence pour les bénévoles
Discrimination	Adresse de référence pour tout ce qui concerne les discriminations transphobes et/ou interphobes
Donations	Adresse de contact pour les dons
Éducation	Adresse de contact pour les écoles
Féminisation	Atelier de féminisation : renseignements & demandes d'inscription
Festival	Adresse de contact pour le festival « Tous les genres sont dans la culture »
Groupes de paroles	Adresse de contact pour les groupes de parole
Info	Pour les questions générales
International	Pour les questions relevant du domaine international
Jeunes	Adresse de contact pour les jeunes
MACS	Adresse de contact pour les Maisons Arc-en-ciel de la Santé où Genres Pluriels est active
Masculinisation	Atelier de masculinisation : renseignements & demandes d'inscription
Newsletter	Adresse de diffusion des newsletters
Rendez-vous	Adresse de référence pour toute prise de rendez-vous
Sensibilisation	Adresse de référence pour toute demande de formation professionnelle et/ou d'ateliers de sensibilisation sur les transidentités et les intersexuations

4. Site web

En 2023, **48 articles ont été écrits**, 3 de plus qu'en 2022.

Il y a eu un **total de 136287 visites** sur notre site internet, **soit 31249 de plus que l'année précédente** avec une moyenne de 373 personnes uniques par jour, soit 46 de plus qu'au précédent exercice.

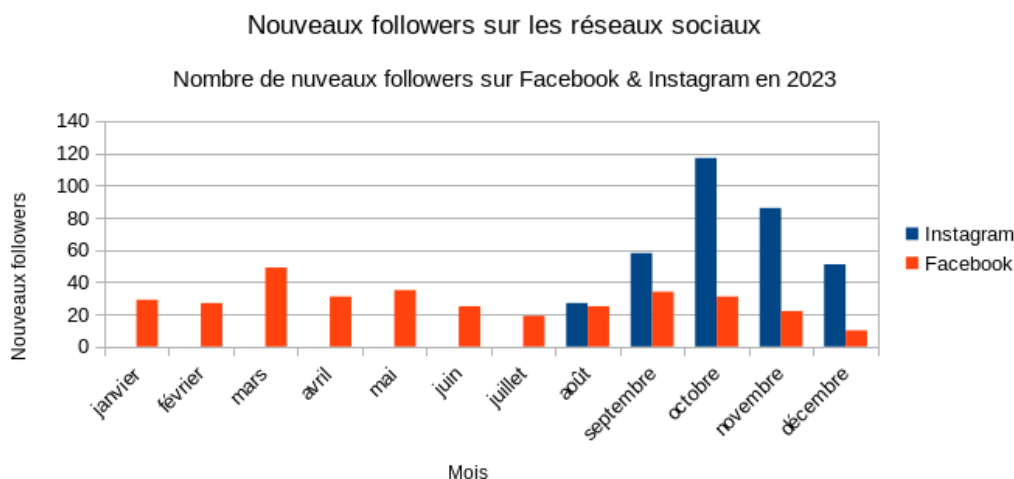
Le site internet gère également les newsletters avec 450 personnes inscrites, soit 32 de plus que l'année précédente.



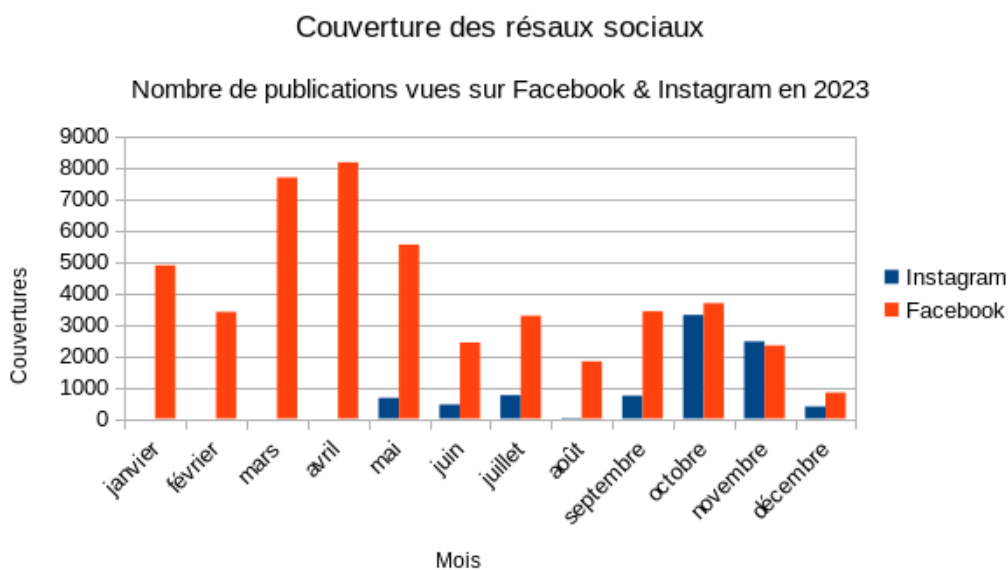
5. Réseaux sociaux

En 2023, Genres Pluriels était présent sur Facebook, Instagram et LinkedIn.

Sur Facebook, en date du 31/12/2023, **3948 personnes aimaient la page** et près de **6500 personnes ont suivi ou suivent la page**. Ces derniers chiffres sont une évaluation de la réalité car ils prennent en compte les désabonnements, abonnements et arrivées des personnes au cours de l'année. À la même date, **1000 personnes ont suivi le compte Instagram** de Genres Pluriels.



Sur Facebook, le reach des publications va de 800 à 8000 vues. Les publications Instagram sont entre 500 et 3200 **pour un total de 20000 apparitions** dans les flux d'activités des utilisateur·rice·s de la plateforme.

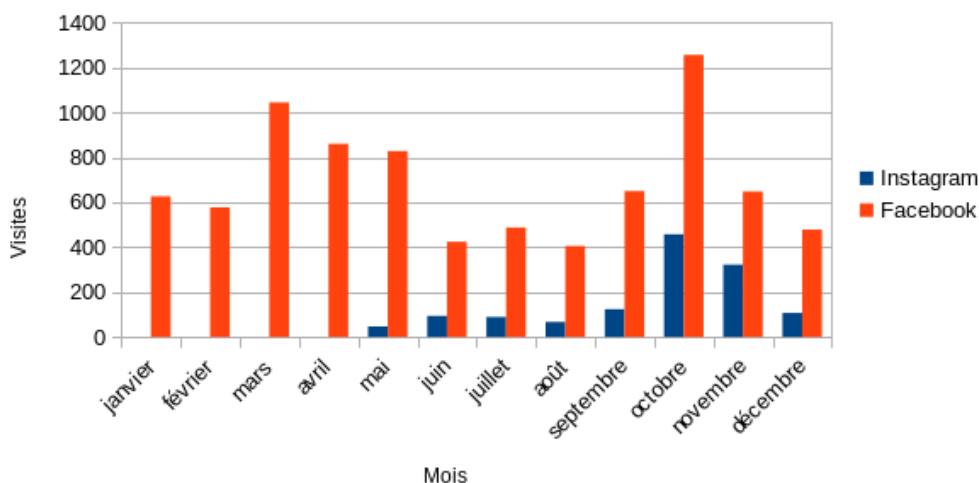


Nous pouvons constater un pic d'activité en octobre et novembre, du moins sur Instagram, qui correspond à notre festival « Tous les genres sont dans la culture ». **Les publications de ce réseau ont été vues environ 1900 fois** selon les outils que Meta met à notre disposition.

On peut également constater **une augmentation des visites lors du festival** sur Facebook avec un pic en octobre.

Visites du profil sur les réseaux sociaux

Nombre de visites sur chaque profil Facebook & Instagram en 2023



La publication la plus aimée a eu lieu en novembre et concernait la Journée du Souvenir Trans* (voir p. 29). Elle a touché 1014 comptes dont 29,9 % abonnés et 71,1 % de non-abonnés et totalise 121 cœurs.



Il y a **en moyenne 20 à 40 nouveaux abonnés sur notre page Facebook** chaque mois, tandis qu'Instagram est en forte progression à la deuxième moitié de l'année 2023, qui correspond également à une période où nous avons une présence sur Instagram.

6. Groupes Facebook

Il existe actuellement 10 groupes Facebook. Ces groupes servent à se retrouver sur Internet par ville où Genres Pluriels est active.

Le groupe « Genres Pluriels Groupe » est le groupe général.

Genres Pluriels – BRUXELLES	https://www.facebook.com/groups/gp.bruxelles/
Genres Pluriels – CHARLEROI	https://www.facebook.com/groups/gp.charleroi/
Genres Pluriels – EUPEN	https://www.facebook.com/groups/gp.verviers/
Genres Pluriels – LIÈGE	https://www.facebook.com/groups/gp.liege/
Genres Pluriels – MONS	https://www.facebook.com/groups/gp.mons/
Genres Pluriels – NAMUR	https://www.facebook.com/groups/gp.namur/
Genres Pluriels – OTTIGNIES	https://www.facebook.com/groups/gp.ottignies/
Genres Pluriels – TOURNAI	https://www.facebook.com/groups/gp.tournai/
Genres Pluriels – VERVIERS	https://www.facebook.com/groups/gp.verviers/
Genres Pluriels Groupe	https://www.facebook.com/groups/genres.pluriels/

Ces groupes totalisent 1002 utilisateur-riche-s. Une nuance est à apporter : la même personne peut être sur différents groupes. Il ne s'agit donc pas d'utilisateur-riche-s uniques.

7. LinkedIn

En date du 14 mai 2024, 254 personnes sont abonnées au compte LinkedIn de Genres Pluriels. Les outils à notre disposition ne permettent pas de récupérer une donnée au 31/12/2023.

Tenant compte des contraintes de la plateforme, sur une période de 12 mois entre mai 2023 et mai 2024, la page a été consultée 388 fois dont 127 visiteurs uniques. Durant cette période **107 nouvelles personnes se sont abonnées**.

8. Perspectives 2024

Suite à une demande et des préparatifs techniques longs de plusieurs années, les professionnel-le-s du Réseau Psycho-médico-social Trans* et Inter* Belge pourront bientôt échanger articles scientifiques traitant de transidentités et d'intersexuations, documents et questionnements sur une **plateforme en ligne** (voir aussi p. 27). Un nouvel outil a été testé et validé par les acteurs et actrices du réseau et **sera disponible en automne 2024**.

Nous souhaitons également **améliorer notre visibilité sur les réseaux sociaux**, principalement Instagram et LinkedIn.

9. Genres Pluriels dans les médias

Au cours de l'année 2023, Genres Pluriels a bénéficié d'une large couverture médiatique, étant cité dans plusieurs médias, notamment :

Elle

À quoi ça sert une clinique de genre ?

06/01/2023 : <https://www.elle.be/fr/380338-a-quoi-ca-sert-une-clinique-de-genre.html>

RTBF

Mons : un label d'accueil LGBTQIA+ friendly dans les espaces publics et commerçants

09/01/2023 : <https://www.rtbf.be/article/mons-un-label-d-accueil-lgbtqia-friendly-dans-les-espaces-publics-et-commerçants-11133524>

Ni fille ni garçon, ils ont voulu lui donner un « vrai corps de femme » alors qu'elle était mineure : l'hôpital a été condamné

27/03/2023 : <https://www.rtbf.be/article/ni-fille-ni-garçon-ils-ont-voulu-lui-donner-un-vrai-corps-de-femme-alors-elle-était-mineure-lhopital-a-été-condamnée-11174022>

La DH

Omerta dans le milieu médical : « Chaque jour des bébés intersexués subissent des mutilations génitales »

06/03/2023 : <https://www.dhnet.be/actu/belgique/2023/03/06/omerta-dans-le-milieu-medical-chaque-jour-des-bebes-intersexues-subissent-des-mutilations-genitales-MTDP5U3RSBFAJIKTZ7YBYUZ5ME/>

Le Soir

L'Hôpital des enfants condamné pour des traitements médicaux « normalisateurs » sur une mineure intersexe

28/03/2023 : <https://www.lesoir.be/503726/article/2023-03-28/lhopital-des-enfants-condamne-pour-des-traitements-medicaux-normalisateurs-sur>

Il sera bientôt possible d'enregistrer plusieurs changements de sexe et de prénom à l'état civil

06/06/2023 : <https://www.lesoir.be/517786/article/2023-06-06/il-sera-bientot-possible-denregistrer-plusieurs-changements-de-sexe-et-de-prenom>

La Libre Belgique

Il est urgent d'établir un cadre juridique pour protéger les personnes intersexes

28/03/2023 : <https://www.lalibre.be/belgique/judiciaire/2023/03/28/il-est-urgent-detablir-un-cadre-juridique-pour-protoger-les-personnes-intersexes-6M2Y5NNMWRCDJBMUHCKSK2ZIE/>

La Revue Nouvelle n° 24/2023

Accompagner les personnes transgenres et leur entourage

12/05/2023 : <https://www.genrespluriels.be/Accompagner-les-personnes-transgenres-et-leur-entourage-La-Revue-nouvelle-no04>

L'Avenir

Supprimer la mention du sexe de l'état civil ?

27/05/2023 : <https://www.lavenir.net/actu/2023/05/27/supprimer-la-mention-du-sexe-de-letat-civil-6QJKETRLIBBOGVSVZV7W7U2MJE/>

BX1

Loi transgenre : il sera bientôt possible de changer de sexe et de prénom sans restriction

15/06/2023 : <https://bx1.be/categories/news/loi-transgenre-il-sera-bientot-possible-de-changer-de-sexe-et-de-prenom-sans-restriction/>

RTL

Son passé a disparu : Jessica, une femme transgenre bruxelloise, vit un cauchemar

21/09/2023 : <https://www.rtl.be/actu/vos-temoignages/son-passe-disparu-jessica-une-femme-transgenre-bruxelloise-vit-un-cauchemar/2023-09-21/article/583752>

Finances

	2023	2022
CHARGES	341,275.51	199,518.42
ACHATS	263.73	504.11
SERVICES ET BIENS DIVERS	48,671.75	43,740.61
REMUNERATIONS ET PENSIONS	290,852.95	154,654.30
AMORTISSEMENTS, REDUCTIONS DE VALEUR	233.53	0.00
PROVISIONS	0.00	0.00
AUTRES CHARGES EXPLOITATION	0.00	0.00
CHARGES FINANCIERES DIVERSES	1,253.55	619.40
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0.00	0.00
IMPOTS	0.00	0.00
	2023	2022
PRODUITS	315,505.43	207,118.98
VENTES / RECETTES PROPRES	80,258.61	46,208.11
FACTURATION D'AUTRES EXERCICES	0.00	0.00
COTISATIONS DES MEMBRES	1,046.00	901.00
DONS	17,734.18	10,406.00
AMORTISSEMENT SUBSIDE EN CAPITAL	0.00	0.00
SUBSIDES	203,464.99	149,592.88
AUTRES PRODUITS EXPLOITATION	12,996.67	0.00
PRODUITS FINANCIERS	4.98	10.99
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00	0.00
	2023	2022
RESULTAT AVANT AFFECTATION	-25,770.08	7,600.56
AFFECTATIONS AUX FONDS	0.00	0.00
Bénéfices cumulés de l'exercice précédent	45,229.51	37,628.95
RESULTAT APRES AFFECTATION	19,459.43	45,229.51

Budgétisation prévisionnelle 2024 (résumé)

RECETTES

Recettes propres	98.800,00 €
Formations, ateliers, conférences,...	62.000,00 €
Entretiens individuels	22.000,00 €
Dons/crowdfunding	13.000,00 €
Cotisations des membres	1.500,00 €
Ventes (objets promotionnels, boissons)	300,00 €
Subventions	215.800,00 €
Région de Bruxelles-Capitale	22.000,00 €
Région wallonne	62.000,00 €
Fédération Wallonie-Bruxelles	25.000,00 €
Commission communautaire française	65.000,00 €
Ville de Bruxelles	2.800,00 €
Institut pour l'égalité des femmes et des hommes	24.000,00 €
Loterie Nationale	15.000,00 €
Financements à trouver	20.328,75 €
Financements privés	0,00 €
	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	334.928,75 €

DÉPENSES

Frais de personnel	275.441,33 €
Frais de rétribution de tiers	13.500,00 €
Frais de promotion, publication, communication	11.350,00 €
Frais administratifs	7.657,42 €
Frais de déplacement, hébergement, réception	7.500,00 €
Frais de location	17.980,00 €
Charges financières diverses	1.500,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	334.928,75 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €
<i>Bénéfices cumulés à reporter</i>	<i>19.459,43 €</i>
<i>Fonds affectés pour passif social</i>	<i>0,00 €</i>
RÉSULTAT PRÉVISIONNEL 2024	19.459,43 €

Avec le soutien de...

be equal
be.brussels 



Egalité des
— Chances **.be**